

PRISE EN COMPTE DES APPROCHES DU GENRE DANS LES INTERVENTIONS DE DEVELOPPEMENT

Outils méthodologiques et fiches pratiques

***Projet de capitalisation et de valorisation –
diffusion des études et des données
relatives au « GENRE »***



Ce travail a été réalisé par une équipe coordonnée par l'IFAID Aquitaine
Coordination : **Karine BUISSET** – chargée de mission, IFAID-Aquitaine
Responsable scientifique : **Isabelle DROY** – chargée de recherche IRD – UMR C3ED
Responsable de la capitalisation auprès du MAE : **Sophie VILLERET** – IFAID Aquitaine

La prestation est composée de trois produits : une base de données de projets, un rapport de capitalisation et un classeur d'outils pédagogiques.

Base de données : **Isabelle DROY, Sophie VILLERET, Henri DUBAYLE** – IFAID Aquitaine

Rapport de capitalisation : **Isabelle DROY, Sophie VILLERET**

Classeur pédagogique : **Elisabeth HOFMAN, Emmanuelle LE NOUVEL, Marysol RODRIGUEZ** – IFAID Aquitaine avec la collaboration de **Carmen COUMAU**

Sommaire

<u>I - Comprendre ... le concept de genre</u> (Emmanuelle LE NOUVEL)	p. 4 - 17
<u>II - Intégrer le concept de genre</u> (Elisabeth HOFMANN)	p. 18-26
<u>III - Suivre et évaluer sous l'aspect genre</u> (Elisabeth HOFMANN)	p.27-36
<u>IV - Pour en savoir plus</u> (Marysol RODRIGUEZ, en collaboration avec Carmen COUMAU)	p.37-50
<u>V - Fiches pratiques</u> (Elisabeth HOFMANN)	p.51-81

Avis aux lecteurs

Genre ? Qu'est-ce à dire ?

Le genre n'est pas...

- uniquement un terme à la mode qui remplacerait le terme « sexe » : Ce dernier fait référence aux différences biologiques, alors que le « genre » désigne les inégalités socialement construites
- simplement un nouveau terme pour l'intégration des femmes dans le développement : Cette dernière approche se concentrerait sur l'analyse de la situation des femmes, alors que le « genre » met l'accent sur les interactions entre hommes et femmes
- qu'une méthode à appliquer sur le terrain : une institution qui veut favoriser la prise en compte des rapports de genre par ses partenaires doit également l'appliquer en son sein
- d'abord et avant tout une nouvelle approche professionnelle : si le concept est intériorisé, il peut également s'appliquer dans la vie privée de tous les jours...
- réductibles à un mot d'ordre : il ne s'agit pas de « détrôner » les hommes pour mettre les femmes à leur place, mais d'atteindre une meilleure équité entre hommes et femmes, ce qui n'est, somme toute, qu'une dimension indispensable du développement humain

CHAPITRE 1

COMPRENDRE... Le concept de genre.

- Genre et développement versus femmes et développement.
- Le Concept de genre.
- « Invisibilité » des femmes et conditions méthodologiques de l'intégration du genre dans la pensée du développement.
- Genre et déterminants de l'inégalité des sexes.
- Genre et changement social : enjeux pour le développement.
- Genre et perception du rôle des femmes dans le développement.

COMPRENDRE... le concept de genre

Introduction aux fondements et aux enjeux de l'intégration du genre dans la recherche et les stratégies de développement.

Introduction. « Genre et développement » versus « femmes et développement »

L'intégration du concept de genre dans la pensée et les stratégies de développement a été réalisée selon des étapes désormais bien identifiées (détaillées dans la fiche n°11). **La littérature contemporaine reflète une tension entre deux grandes approches qui est le fruit de cette histoire.** L'une est qualifiée de « *women in development* », l'autre de « *gender and development* ».

L'approche « femmes et développement »¹ est issue de l'approche historique de l'intégration des femmes au développement : elle part de l'alarme donnée par l'anthropologue de l'économie Esther Boserup qui montrait en 1970 (1983 pour la version française) que faute de les intégrer pleinement au processus de développement, le progrès économique tend à se faire au prix de la marginalisation des femmes. Dans cette approche, la mise en valeur de la contribution des femmes est perçue comme un élément de la modernisation économique et sociale. *L'accent est mis sur les rendements élevés, en termes de bien-être et de capital humain, de l'investissement dans l'éducation et la participation accrue des femmes, compte tenu notamment du retard accumulé dans ce domaine.*

L'approche « genre et développement » se fonde sur les acquis des études de la construction sociale du féminin et du masculin : le genre est un facteur de division du travail et d'allocation des ressources et du temps. L'asymétrie caractéristique des rôles féminins et masculins est un obstacle majeur au changement. *Dans cette approche, toute analyse ou toute mesure destinée à promouvoir ou modifier les modes de participation des femmes doit donc être considérée dans le réseau complexe des relations sociales de genre.*

On peut dire que l'approche « *women in development* » s'inscrit plutôt dans une perspective macro-économique et sociale, et « optimiste » du développement compris comme processus de modernisation inéluctable. L'approche « *gender and development* » reflète une vision plus complexe du développement en mettant l'accent sur ses fondements micro-économiques et sociaux et sur le caractère aléatoire des gains attendus du changement social. Il est bien entendu difficile aujourd'hui de faire la part nette entre ces deux approches dans les discours des bailleurs de fonds et de beaucoup de théoriciens et de praticiens du développement. Le terme « *gender* » est désormais largement utilisé dans la littérature anglo-saxonne, mais les implications du concept sont diversement prises en compte. Les orientations récentes de la pensée du développement, dont témoignent les recherches sur les aspects qualitatifs de la croissance économique, constituent néanmoins un cadre favorable à une intégration du concept de genre dans les stratégies de développement.

¹ Pour traduire l'expression anglo-saxonne « *women in development* », on utilisera ici « femmes et développement » ou « intégration des femmes au développement ».

1. Le concept de genre

Il est important de préciser en français le contenu et la portée d'un terme qui, issu de l'anglais *gender*, a pu être employé de manière abusive ou maladroite...C'est qu'il est moins facile d'importer un mot qu'un concept, et il a fallu que les acteurs français de la recherche et du développement entérinent la nécessité d'un néologisme. Non que la réalité désignée par le genre n'ait pas été connue et même identifiée, mais elle avait le défaut de ne pouvoir être « nommée ». Le concept de genre permet d'énoncer clairement, et donc de mieux concevoir, une réalité si ancienne et si ancrée dans la dimension symbolique de la vie sociale, qu'elle était demeurée tout à fait...implicite.

Dimension anthropologique du genre

L'anthropologie s'est avérée déterminante pour éclairer la confusion habituellement opérée entre le fait biologique désigné par le sexe et le fait social ou symbolique désigné par le genre. La différence des sexes, si elle procède d'une « nécessité biologique », est aussi un principe universel d'organisation sociale. Ainsi les rapports entre hommes et femmes sont au cœur des trois « piliers » universels de la société que sont pour Claude Lévi Strauss la prohibition de l'inceste, l'existence d'une forme reconnue d'union, et la **répartition sexuelle des tâches**². Par ailleurs, comme toute donnée « naturelle », le dualisme sexué est à l'origine de ce que les anthropologues appellent **une idéologie**, qui généralise l'attribution aux éléments, aux attitudes, aux pratiques, d'une dimension « sexuée », d'une propriété, ici le féminin et le masculin : à ce niveau, les genres féminin et masculin n'entretiennent plus qu'un lointain rapport avec la définition prosaïque du sexe biologique. Le sexe n'est plus une variable biologique, c'est une propriété symbolique ; ce n'est plus un principe de différenciation physiologique, c'est un principe d'organisation sociale.

Un des objets des études en termes de genre est de fournir des éléments d'analyse de la manière dont cette définition fonctionnelle et idéologique des sexes, qui imprègne toutes les dimensions de la vie sociale, affecte les activités déployées par les hommes et les femmes.

Construction de la catégorie genre en sciences sociales

Le genre est par définition une catégorie pluridisciplinaire. Il emprunte au sexe le caractère transversal d'une variable démographique, et présente comme catégorie institutionnelle et psychologique, le caractère collectif d'une variable sociologique. Ainsi, contrairement à une catégorie sociologique comme la classe sociale, le genre n'est pas une catégorie homogène : elle est traversée par toutes les autres catégories sociales. Pourtant, la diversité des conditions féminines et masculines n'est pas incompatible avec l'existence d'une perception commune du féminin et du masculin. Surtout, les relations entre hommes et femmes et leur position sociale font l'objet d'un ensemble de règles et de pratiques qui instituent de manière plus ou moins rigide le genre et les relations de genre.

Les rapports sociaux de genre opposent ainsi non des groupes sociaux mais des individus, ces individus étant néanmoins considérés dans leur appartenance à une catégorie collective institutionnellement significative.

² Cf. Françoise Héritier, 1996. Masculin/féminin. La pensée de la différence. Paris : Odile Jacob, 329p.

2. « Invisibilité » des femmes et conditions méthodologiques de l'intégration du genre dans la pensée du développement

En sciences sociales, il a fallu remettre en cause une perception « androcentrique » des structures sociales : les concepts élaborés pour rendre compte de l'ensemble de la vie sociale laissaient dans l'ombre la part féminine, ignorée, ou implicitement considérée comme subordonnée, marginale. Les modèles utilisés par les économistes et socio-économistes du développement ont longtemps implicitement reposé sur l'idée que la différence des sexes fonde une division naturelle du travail, que cette dernière implique une complémentarité des rôles féminins et masculins, elle-même supposée incarnée dans le ménage, unité décisionnelle de base.

La méconnaissance des enjeux de genre s'est traduite par des biais importants dans la définition et la transmission des politiques économiques et sociales. La non prise en compte du secteur reproductif, de la division du travail fondée sur le genre, et des inégalités à l'intérieur du ménage ont été autant d' « oublis » qui concernaient beaucoup plus les femmes que les hommes.

Aujourd'hui on reconnaît que la prise en compte du genre est une condition d'efficacité et d'équité des politiques économiques et sociales. La connaissance et la reconnaissance de la contribution des femmes et des structures de genre ont été favorisées par la conjoncture et l'évolution de la pensée du développement. L'échec des politiques de développement fondées sur un diagnostic macroéconomique a constitué un contexte favorable à l'émergence d'une pensée sur les fondements micro-économiques et sociologiques du développement. La remise en cause d'une perspective développementaliste qui revêtait un caractère ethnocentrique, a favorisé l'intérêt porté aux acteurs des pays du sud, à leur environnement et à leurs besoins.

Les efforts de collecte de statistiques et d'élaboration de concepts adaptés ont été mis en œuvre notamment à partir de 1975 avec l'ouverture au sein des Nations Unies de la « décennie pour les femmes ».

La remise en cause du concept de ménage

La remise en cause du modèle traditionnel de représentation du ménage, comme entité économique et sociale de base, a cristallisé les recherches sur le renouveau des fondements microsociaux du développement. Le fait de considérer le ménage comme une unité de décision (concrètement, le ménage statistique comprend des personnes vivant sous un même toit et partageant les repas et les services d'entretien de la maison) implique l'hypothèse d'une communauté des ressources et d'une cohésion des membres. En fait, implicitement, cette cohésion est supposée assurée par un « chef de ménage » altruiste, c'est-à-dire prenant en dernier ressort les décisions pour le bien de la famille, dans un souci d'équité.

La remise en cause de ce modèle s'est fondée sur une série de limites fondamentales. Premièrement il instaure une limite arbitraire entre l'espace du ménage, du ressort de la sphère privée et de l'économie domestique, qui n'est pas constitué en objet d'étude, et l'espace « social ». Or la séparation nette entre la sphère domestique et la sphère « productive » s'avère particulièrement inadaptée pour les économies rurales des pays en développement où les activités de production et de consommation sont intimement liées.

Cette hypothèse suppose le rejet arbitraire de l'étude des activités reproductives, majoritairement féminines. D'autre part, les hypothèses d'une communauté (et donc d'une allocation équitable) des ressources et d'une procédure de décision collective se heurtent à une réalité sociale complexe.

De nombreuses études ont montré que la définition des rôles féminins et masculins se traduit le plus souvent par une **séparation plus ou moins rigide des budgets et donc des ressources générés et contrôlés par les femmes et les hommes**. Une observation empirique assez courante est par exemple qu'au sein du ménage les femmes consacrent une plus large part de leurs revenus que les hommes au bien-être de la famille, en particulier pour les dépenses de nourriture. Les postes budgétaires masculins se caractérisent par une plus grande importance des dépenses personnelles (alcool, tabac par exemple). De sorte que la distribution des revenus au sein d'un ménage n'est pas neutre pour le bien-être de ses membres, en particulier les enfants.

Compte tenu de l'asymétrie des statuts masculin et féminin, des droits de propriété des facteurs de production, et des contraintes domestiques pesant sur les femmes (voir infra), on observe le plus souvent une inégalité dans l'allocation des facteurs de production. Au Burkina Faso par exemple, les hommes et les femmes d'un même ménage peuvent pratiquer la même culture, sur des parcelles distinctes, avec des niveaux de main d'œuvre et d'intrants technologiques très différents (Blackden 1999).

De manière générale, un grand nombre d'études ont révélé l'ampleur du « **biais sexuel** » dans l'**allocation des tâches et des ressources** au sein du ménage en termes de nourriture, de biens de consommation, d'investissement dans l'éducation et la santé selon l'âge, le sexe et le rang de naissance des enfants. La division du travail fondée sur le genre détermine la répartition des tâches attribuées aux enfants selon leur sexe. Les filles sont largement impliquées dans les travaux domestiques, et elles sont beaucoup moins scolarisées que les garçons, ce qui est un facteur majeur de la perpétuation de l'inégalité des sexes.

Finalement, la **procédure de décision au sein du ménage** a fait l'objet de nombreuses spéculations. On s'accorde en général sur le fait que le statut des femmes, entendu au sens large (voir infra), qui tend à les rendre institutionnellement, socialement, et économiquement dépendantes limite *de facto* leur capacité de négociation.

L'étude de la « boîte noire » du ménage a révélé que le genre n'est pas un facteur d'unité. Il se traduit au contraire par une séparation plus ou moins nette des sphères masculine et féminine et par une allocation des ressources et du temps variable selon le sexe des membres du ménage. La mise en évidence de l'asymétrie en termes de genre de la structure interne du ménage a constitué une base pour le renouveau des fondements microsociaux du développement.

L'adaptation de la définition du travail « productif »

Traditionnellement, beaucoup de services et des biens produits par les femmes sont ignorés ou sous évalués dans le système de comptabilité nationale standard proposé par les nations unies. On dit qu'ils sont « invisibles ». Quatre types d'activités notamment sont peu représentés : le travail domestique, le travail bénévole, la production de subsistance et le secteur informel. Hommes et femmes sont impliqués dans ces secteurs mais les deux premiers, majoritairement féminins, soulèvent les problèmes de comptabilisation les plus difficiles.

Même si la **production de subsistance**, qui ne passe pas par le marché et demeure souvent non monétaire, a été de mieux en mieux prise en compte, l'incorporation de travail féminin dans ce secteur l'est encore difficilement.

Pourtant, la contribution des femmes à l'économie agricole est souvent considérable : en Afrique sub-saharienne par exemple, les femmes accomplissent une part considérable du travail associé à l'agriculture de subsistance, en assumant notamment la quasi totalité de l'approvisionnement du ménage en eau et en bois de chauffage, et en participant largement au stockage et au transport de la nourriture, au travail de labour et de désherbage, au travail de récolte et de commercialisation des produits (Blackden 1999).

L'utilisation d'**enquêtes budget-temps** (*time budget surveys*), a permis de mettre au jour dans de nombreux pays, l'allocation du temps en terme de travail (et de loisir) selon le genre (alors que les enquêtes traditionnelles reposaient souvent sur un malentendu quant à la notion de « travail », diversement perçue par les enquêtés). Ce type d'enquête s'avère particulièrement adapté pour mettre en évidence la complexité (multi-activité par exemple) et la diversité des activités déployées par les acteurs en particulier en milieu rural où les activités de marché sont minoritaires. Elles permettent en outre d'utiliser **le temps de loisir comme un indicateur de bien-être** (PNUD 1995).

Ainsi Diane Elson (1999 citée dans Alexander 2000 : 24) rapporte qu'une nouvelle définition du travail introduite dans une enquête sur le travail au Pakistan a fait passer le taux de participation des femmes rurales de 13,9 à 44,9 % (en incluant les travaux liés à l'agriculture de subsistance, la collecte de bois et d'eau, la fabrication des vêtements, et les services domestiques rémunérés). Au Népal (Acharya 1981 cité dans Alexander 2000 : 28), un recensement de 1971 donnait un taux d'activité féminin de 35% contre un taux d'activité masculin de 83%. Des enquêtes sur l'emploi du temps on montré que les femmes travaillaient en moyenne 4,6 heures par jour, les hommes 5,8 heures, en retenant une définition étroite, conventionnelle de l'emploi. Selon une définition élargie, il apparaît que les hommes travaillent en moyenne 7,5 heures par jour, les femmes 10,8 heures.

Une meilleure connaissance de l'emploi du temps des hommes et des femmes éclaire la structuration par genre de l'espace et du temps dans les sociétés en développement. Elle souligne l'asymétrie de la distribution du temps de travail selon le sexe en fonction de l'existence d'une rémunération, de la productivité, de l'intensité qui caractérisent les différentes activités.

La problématique du secteur « reproductif »

La notion de « **reproduction sociale** » est à distinguer de la notion de reproduction biologique. Elle désigne notamment les services liés à l'« entretien » de la force de travail : soins aux enfants et aux personnes âgées, cuisine et ménage destinés à la famille. Contrairement à l'entretien du capital considéré comme économique, l'entretien de la force de travail est majoritairement féminin et exclu du calcul économique, ainsi que du système de comptabilité nationale standard des nations unies.

Comme il regroupe des services qui bénéficient à la collectivité, on dit qu'il produit des **externalités positives**. Et de fait, dans les pays industrialisés, une part grandissante de ce secteur tend à être monétisé (recours au marché) ou à être prise en charge par la collectivité (soit directement, soit indirectement par le biais de subventions). Dans les PVD, ces activités sont souvent faiblement productives (absence d'équipements), et donc particulièrement intenses en temps et en énergie.

Le fait que les tâches domestiques soient systématiquement non rémunérées implique une dépendance monétaire au moins partielle des femmes vis-à-vis de la famille, ou de la communauté.

On a longtemps considéré que cette question était « naturellement » réglée par la complémentarité des tâches féminines et masculines au sein du ménage, mais la division du travail fondée sur le genre est un des principaux vecteurs de la subordination des femmes. D'autre part, le nombre croissant de ménages « dirigés par des femmes » (en l'absence de chef masculin) dans les pays en développement a montré que cette situation était une source de grande vulnérabilité. Cette partie « incompressible » du temps et de la force de travail féminins représente en effet une forte contrainte pesant sur la mobilité des femmes et donc sur leur capacité à accéder à des activités génératrices de revenus.

Le « désenclavement » du secteur reproductif, longtemps marginalisé dans les modèles socio-économiques, est à l'origine d'un ensemble de problématiques centrales pour l'analyse de la perception historique du rôle des femmes et ouvre la voie à une analyse de l'interaction entre sphères reproductive et productive, privée et publique.

Le triple rôle des femmes

Globalement, la distribution selon le genre des activités économiques et sociales met en évidence une asymétrie fondamentale. Les femmes assument l'essentiel des activités, peu ou pas rémunérées et faiblement reconnues socialement, de reproduction sociale, de production de biens et de services à petite échelle ou pour de faibles revenus, et à l'échelle collective, les « activités communautaires de base », liées à leur rôle stratégique dans la gestion de la « vie quotidienne ». **Le cumul de ces trois rôles représente une contribution considérable des femmes à la vie sociale, et paradoxalement, souvent un frein à leur liberté et à leur indépendance.** La reconnaissance et l'intégration du triple rôle des femmes dans la pensée et les stratégies de développement a pu cependant générer des approches ambiguës. Après l'avoir ignoré, on a pu quelque peu « mythifier » la dimension « altruiste », collective des activités féminines, et l'abondance régnant dans ce secteur.

La principale manifestation de l'asymétrie caractéristique de la distribution des activités sociales selon le genre réside dans le triple emploi du temps qui caractérise de nombreuses femmes actives dans le monde. L'absence de « spécialisation » des femmes tend en outre à rendre leur contribution particulièrement sensible à la conjoncture.

3. Genre et déterminants de l'inégalité des sexes

Si elle n'est pas inéluctable, puisqu'elle varie considérablement dans le temps et en fonction d'autres critères associés au développement économique et social, l'inégalité des statuts féminin et masculin est une dimension universelle de l'organisation sociale.

Dans tous les pays du monde, le fait d'appartenir au genre féminin est synonyme d'un moindre accès aux droits, aux opportunités socio-économiques et finalement, d'une moindre liberté.

Les grands indicateurs socio-économiques de l'inégalité

La désagrégation par sexe d'une part croissante de sources statistiques a permis depuis quelques années, d'apprécier l'ampleur de l'inégalité des sexes fondée sur le genre : le PNUD propose, depuis 1995, une estimation annuelle pour un grand nombre de pays de l'inégalité entre les sexes en termes d'accès aux ressources recensées dans l'indice du développement humain (ISDH, indice sexospécifique du développement humain), mais aussi en termes d'accès à des positions révélatrices du degré de participation à la dimension décisionnelle et politique de la vie sociale (IPF, indice de participation des femmes).

La banque mondiale quant à elle a recensé des données pour trois sources majeures d'inégalités entre les sexes dans le monde : les droits, les ressources, et la participation (*voice*) (Banque mondiale 2001).

*Il est devenu courant de regrouper les ressources économiques et sociales en trois types de dotations ouvrant des droits, des capacités, qui déterminent le degré de contrôle des individus sur leur destinée et leur poids dans les relations sociales. Le niveau de **capital humain** est principalement déterminé par l'accès à l'éducation et la santé. Pour mesurer les dotations des individus en termes de capital humain, outre les statistiques relatives à l'accès aux différents niveaux d'éducation et aux systèmes de santé, on utilisera par exemple des variables démographiques (naissances, mortalité, fécondité), et « anthropométriques » (rapport poids/taille en fonction de l'âge). Le **capital économique** résulte du déploiement d'activités rémunératrices, qu'elles soient « indépendantes » ou salariées. Il est notamment déterminé par la propriété des facteurs de production, la mobilité et l'indépendance. Le **capital social** résulte de la participation à la vie sociale à différents niveaux : familial, communautaire, politique. Il reflète les variables institutionnelles qui déterminent le statut et la capacité des individus dans les instances communautaires (régime matrimonial et familial coutumier ou légal, législation sur le vote, etc.).*

Il ressort des données rassemblées dans les rapports du PNUD et de la banque mondiale (1995 et 2001) sur une grande variété de pays quel que soit le niveau de développement économique et « humain » que les femmes n'ont nulle part les mêmes opportunités que les hommes en matière d'accès aux ressources économiques et sociales. *En particulier, il apparaît que **plus ces ressources sont exprimées en termes d'accès à l'exercice de pouvoirs et de responsabilités, plus les écarts entre les sexes sont grands. En outre, si le processus du développement économique est toujours associé à une baisse des inégalités entre hommes et femmes en termes de bien-être physique et économique, il n'implique pas en revanche un accès accru des femmes aux situations de pouvoir dans la société : les mesures de l'IPF par exemple varient faiblement en fonction du degré de développement humain. De manière générale, au niveau macroéconomique, l'augmentation du revenu par tête et l'amélioration des variables associées au développement humain se traduisent par une baisse des inégalités mesurées entre les sexes. Mais il faut observer deux types de nuances. Ainsi, pour des niveaux de développement humain comparables, on observe d'assez grandes variations dans le niveau des inégalités, ce qui met l'accent sur les facteurs sociologiques entraînant une plus ou moins grande rigidité de l'inégalité des sexes. D'autre part, des études récentes montrent que la relation négative observée entre niveau des inégalités et revenu par tête connaît une exception pour les pays à faible revenu intermédiaire : la transition économique se traduirait par une augmentation des inégalités entre les sexes. Ce résultat semble mettre l'accent sur l'importance du changement des structures productives, et des mesures adoptées pour mesurer l'inégalité.***

Les indicateurs de l'inégalité qui caractérisent l'accès relatif des hommes et des femmes aux opportunités socio-économiques et politiques sont autant d'indices de la construction idéologique et sociale de la différence des sexes. La dimension universelle de l'inégalité des statuts féminin et masculin a longtemps masqué la réalité concrète de ses déterminants institutionnels et sociologiques.

L'importance du régime matrimonial et droits de propriété : la distinction entre droits primaires et droits secondaires (Naïla Kabeer)

L'aspect le plus visible des déterminants du genre est l'ensemble des variables de l'**environnement institutionnel**, qu'il soit d'ordre coutumier ou légal. Le régime matrimonial, le régime de propriété, les règles de la transmission entre les générations sont toujours déterminés selon le sexe : ils consacrent universellement la prééminence du masculin.

De même dans les systèmes matrilineaires, l'exercice de l'autorité est généralement confiée à un homme. *Les femmes sont donc toujours, bien qu'à des degrés divers, constituées comme dépendantes.*

L'asymétrie de l'attribution de droits selon le genre ne peut être exprimée en termes de droits primaires et secondaires (*primary and secondary claims*), que l'on peut rapprocher de la distinction entre l'**accès** et le **contrôle** des ressources. Les **droits « primaires » sont des droits directement attachés au statut ou à la personne de leur détenteur** : ce sont par exemple les droits exercés par un travailleur sur les revenus issus de son travail, les droits exercés sur des facteurs de production par leur propriétaire, les droits exercés sur des subsides publics par leur bénéficiaire. **Les droits des femmes sont souvent, du fait des régimes matrimoniaux et légaux et de la division familiale du travail, des droits indirects ou « secondaires »** : ayant un accès plus limité au travail rémunéré, à la propriété, ou n'étant pas les bénéficiaires légales des aides publiques, elles dépendent plus souvent que les hommes des revenus d'autres membres du ménage, et exercent plus souvent qu'eux de simples droits d'usage sur les biens collectifs ou familiaux. Ces droits sont donc moins rentables (ils ne peuvent pas servir de garantie sur le marché du crédit), et plus vulnérables que les droits « primaires », directement attachés au travail ou au statut de leur détenteur. Quand ils sont de nature coutumière, les droits « secondaires » sont très sensibles aux réformes des régimes de propriétés, fréquentes dans les périodes de transition (par exemple la privatisation des terres communales généralement mise en œuvre sous plan d'ajustement structurel ou les politiques de réforme agraire).

La propriété de la terre, en particulier, a fait l'objet de nombreuses études, notamment en Afrique sub-saharienne et en Asie du sud. En général, les femmes ont moins accès à la terre que les hommes, et par conséquent un accès limité aussi au crédit et aux intrants. La propriété masculine de la terre donne traditionnellement aux hommes chefs de ménage un statut d'employeur de la main d'œuvre familiale qui comprend les femmes. Même quand elles pratiquent des cultures séparées, comme souvent en ASS, les femmes n'ont souvent qu'un droit d'usage sur les terres. De manière générale, les réformes coloniales, en particulier la privatisation des terres, ainsi que les stratégies de repeuplement ont plutôt renforcé l'appropriation masculine des terres.

Le « patriarcat » ne caractérise pas seulement l'exercice de l'autorité parentale et sociale, mais aussi le régime de la propriété et de sa transmission. Dans un tel régime, consacrant la dépendance des femmes, la vulnérabilité des droits féminins constitue un réseau de contraintes durables au développement de leurs « capacités » (Amartya Sen) socio-économiques.

La division du travail fondée sur le genre et le triple rôle des femmes

La division du travail est un principe d'affectation de tâches selon le sexe au sein et en dehors du ménage, fondée à la fois sur la perception des rôles sociaux des hommes et des femmes et sur l'idéologie de genre (définition de tâches « féminines » et « masculines »). De manière générale, l'essentiel des activités reproductives, non génératrices de revenus, sont considérées comme féminines. Les hommes ont en vertu de leur statut de principal soutien du ménage, ou en tant que propriétaire des biens de production du ménage, un accès prioritaire aux activités génératrices de revenus, ou aux revenus tirés de la production familiale. La problématique de la division du travail varie notamment en fonction du clivage rural-urbain, reflétant l'influence des structures productives et du contexte historique.

En milieu rural, le travail de tous les membres du ménage est le plus souvent mobilisé. C'est un système où il est reconnu que les femmes travaillent même si leur travail est faiblement valorisé. Le ménage est alors une structure de production et de consommation faiblement en interaction avec la sphère marchande.

La transition économique introduit la commercialisation de l'agriculture et se traduit par un exode rural qui entraîne souvent une féminisation de l'agriculture de subsistance et une masculinisation du travail rémunéré et des villes. La rigidité des droits de propriété et la concentration de la diffusion des techniques vers les hommes se traduisent par un écart croissant entre la productivité du travail féminin et du travail masculin.

En milieu urbain, on observe notamment un phénomène de cantonnement des femmes à la sphère « domestique » et d'informalisation de leur travail. La division du travail tend à s'« occidentaliser » avec l'apparition d'une stricte séparation de la sphère productive et de la sphère reproductive dans un contexte de faible productivité des activités reproductives. Outre les facteurs culturels et surtout les contraintes domestiques limitant la mobilité des femmes, elles souffrent alors d'un déficit de scolarisation, stratégique pour l'accès au marché du travail urbain.

De plus, il est reconnu désormais que les femmes font l'objet d'une discrimination dans l'accès à des revenus, notamment salariés. Dans tous les pays, les femmes sont, à niveau de capital humain identique, moins bien payées que les hommes. Plusieurs facteurs d'explication de cette **discrimination** dans la formation des salaires sont avancés, qui illustrent l'importance des relations de genre dans la structuration des espaces d'échange économique et social.

Par exemple, les femmes sont souvent considérées comme un soutien secondaire du ménage, au contraire des hommes censés supporter sur leur salaire la charge de la famille. D'autre part, une forte **ségrégation professionnelle** selon le genre tend à compartimenter le marché du travail en métiers féminins et masculins, de sorte qu'une valorisation différente du travail féminin et masculin peut se perpétuer (OIT, 1998).

La division internationale du travail qui résulte de l'intégration des circuits financiers et de la production au niveau mondial n'est pas neutre en termes de genre. Les changements dans les opportunités d'emploi pour les femmes sont très sensibles à l'internationalisation de la production, notamment du fait de la recherche de main d'œuvre flexible et peu rémunérée. Il existerait un lien positif et fort entre l'intensité de l'emploi féminin dans les manufactures des pays en développement et la croissance du commerce international.

La division du travail fondée sur le genre et les contraintes issues du triple rôle féminin jouent un rôle déterminant dans la formation et la perpétuation des inégalités entre les sexes : les contraintes pesant sur l'accès des femmes aux ressources et aux opportunités socio-économiques ne peuvent être « desserrées » sans impliquer l'organisation sociale des relations de genre.

4. Genre et changement social : enjeux pour le développement

La récente disponibilité de statistiques désagrégées selon le sexe au niveau mondial montre que l'inégalité entre les sexes tend à se résorber avec le processus de développement économique et social. Ce constat va dans le sens des nouvelles théories de la croissance, prenant plus en compte les aspects qualitatifs du processus du développement, en particulier l'importance des institutions sociales pour l'efficacité de la transmission des politiques et des structures d'« incitation » économiques et sociales. Dans ce cadre, le genre apparaît comme un facteur de « distorsion dans l'allocation des ressources » et de « rigidité des facteurs de production » préjudiciable au développement. La promotion de l'équité, notamment par la réforme des institutions qui consacrent l'inégalité des sexes, est perçue comme un facteur d'efficacité. Pourtant, l'asymétrie dans l'accès des hommes et des femmes aux opportunités socio-économiques, et surtout politiques, persiste dans les pays les plus « développés », suivant un « effet de seuil » qui illustre la puissance des rigidités propres aux relations sociales de genre.

Un tel constat amène à s'interroger sur les ambiguïtés d'une approche en termes de « cercle vertueux » et sur les obstacles à la réalisation de l'égalité des sexes. Amartya Sen (1999) souligne les limites d'un libéralisme d'ordre essentiellement « institutionnel » : la promotion de la liberté des *individus* implique la prise en compte de tous les déterminants, y compris « symboliques » des capacités des acteurs sociaux. La notion d'« *empowerment* » rend compte de la nécessité d'une approche des statuts féminin et masculin en termes de « pouvoir », au sens propre du terme.

Inégalité des sexes et bien-être (banque mondiale 2001)

L'inégalité des sexes, surtout en termes d'accès au capital humain, est perçue comme une limitation au **bien-être général**, du fait des externalités propres au secteur reproductif. La plus faible éducation des femmes a des conséquences pour le bien-être de la famille : directement, l'analphabétisme des mères se traduit par une moindre « qualité » des soins aux enfants. Indirectement, le manque d'éducation fait obstacle à l'accès des femmes à des activités génératrices de revenus, alors qu'elles consacrent souvent une part plus importante de ces revenus aux dépenses familiales que les hommes. L'accès des femmes à l'éducation et à des emplois sur le marché du travail urbain sont perçus comme des facteurs de lutte contre l'épidémie du sida.

Relations de genre et productivité

La rigidité de la division du travail fondée sur le genre et l'inégalité dans l'allocation des ressources selon le sexe affectent la **productivité**, par le biais d'une faible mobilité des facteurs de production et d'une allocation « non optimale » des ressources. Un certain nombre d'études sur l'Afrique sub-saharienne ont montré par exemple, que la distribution par genre des types de culture affecte l'efficacité des politiques d'ajustement structurel visant à transformer le rapport entre cultures de biens non commercialisables et de biens commercialisables. De manière générale, le poids de l'ajustement entre travail domestique et travail rémunéré repose exclusivement sur les femmes, ce qui entrave la mobilité de la main d'œuvre féminine. Enfin, l'inégalité des sexes dans l'accès à la main d'œuvre, aux intrants technologiques et au crédit constitue une allocation non optimale des ressources, qui seraient plus rentables si elles étaient mieux réparties.

La rigidité de la division du travail fondée sur le genre repose sur plusieurs types d'explications. Le changement d'habitudes implique des **coûts psychologiques** et des **coûts de « transaction »** : les hommes et les femmes ont développé des savoir-faire et des techniques qui sont difficilement transmissibles entre genres.

Il est aussi évident que tout changement dans les habitudes met en cause l'asymétrie des statuts féminin et masculin et les relations de pouvoir entre genres : le travail domestique est ainsi considéré comme ne pouvant être accompli par un homme. Certains projets de développement ont par ailleurs échoué car ils incitaient les femmes à pratiquer des activités qui étaient rentables mais leur enlevaient le contrôle sur leurs revenus.

Genre et pauvreté

La prise en compte du problème de la pauvreté implique d'identifier les groupes sociaux les plus vulnérables et les contraintes spécifiques pesant sur les personnes ou les groupes pauvres. Le statut socialement défavorisé et l'ensemble des contraintes pesant sur les femmes seules en font le groupe particulièrement menacé par les dynamiques de pauvreté. Le rôle spécifique des femmes dans l'économie du « bien-être » en a par ailleurs fait une cible stratégique pour les politiques de lutte contre la pauvreté. Ce constat se traduit souvent par la promotion de l'accès des femmes à des activités rémunératrices, et de leur accès au crédit. De manière plus structurelle, la pauvreté est souvent invoquée pour expliquer les choix discriminatoires effectués par les parents en matière de dépenses pour les enfants. En effet, en l'absence de systèmes de sécurité sociale, les parents pauvres privilégieraient l'éducation des fils, traditionnellement amenés à les soutenir dans leur vieillesse. De fait, on a pu montrer que les dépenses des femmes, comme celles des hommes, peuvent être fortement biaisées par une préférence entre les enfants, de sorte qu'augmenter le revenu des femmes n'est pas toujours un gage d'équité dans la répartition des ressources au sein du ménage.

Les obstacles à la promotion de l'égalité des sexes : la tension entre besoins pratiques et besoins stratégiques (Maxine Molyneux, Carolin Moser)³

La perception des besoins des femmes sous-jacente à beaucoup de stratégies de promotion de l'équité, mises en œuvre notamment en marge des plans d'ajustement structurel, ont fait l'objet de nombreuses critiques. Tout en mettant en œuvre des projets de développement de l'accès des femmes à des activités génératrices de revenus, on comptait implicitement sur leurs activités reproductrices pour pallier les effets des réductions des dépenses publiques. Finalement, le triple rôle des femmes a pu être perçu comme un gisement sans limite, et la réponse à leurs besoins « pratiques » une « panacée », peu coûteuse et rentable pour la collectivité. Or ces stratégies présentent des effets pervers, notamment pour le statut des filles qui supportent souvent le poids de l'ajustement de l'emploi du temps des mères. Surtout, elles peuvent finalement contribuer à perpétuer les contraintes pesant sur la liberté des femmes.

Le rétablissement, à la base, de conditions équitables dans les relations entre hommes et femmes implique une logique de moyen terme, qui prenne en compte les besoins stratégiques des femmes en termes de genre.

Genre, relations de genre et « pouvoir » : la perspective de l'« empowerment »

La dimension la plus négligée dans les perspectives dominantes du développement est la dimension symbolique des relations sociales qui passe par la notion de « capacité » et de « pouvoir ». Ainsi, l'exclusion durable des femmes de l'exercice du pouvoir politique, même dans les sociétés les moins inégalitaires, reflète probablement plus que l'enchaînement des obstacles opposés à l'accès des femmes aux ressources stratégiques telles qu'elles sont exprimées en termes de capital. Amartya Sen a montré par exemple, que les politiques d'incitation à la baisse de la fécondité les plus efficaces reposaient non sur le seul accès des femmes à la scolarisation (certes déterminant) mais sur l'amélioration de leur *statut social* en général.

³ Voir la fiche technique n°6 qui détaille la distinction entre besoins « pratiques » et « stratégiques ».

Or, la détermination du « statut social » passe autant par des variables « objectives » que par la valorisation symbolique de la contribution, du rôle des hommes et des femmes. Sen (1999) montre que la perception par les femmes elles-mêmes, du caractère secondaire de leur contribution affecte leur capacité de négociation et donc le dialogue entre les hommes et les femmes, contribuant à perpétuer les règles d'un jeu en termes de « **conflit coopératif** » dont l'issue reflète la prééminence masculine.

La notion d'« empowerment » invite à considérer les modalités d'une prise de participation des femmes reposant sur une plus grande confiance en elles-mêmes, une meilleure perception de leur statut et de leurs capacités. Cette approche se prête donc tout particulièrement à une perspective locale, qui est celle des projets de développement.

Conclusion : genre et perception du rôle des femmes dans le développement

L'approche « femmes et développement » peut être opposée à l'approche « genre et développement » sous l'angle de la perception du rôle joué par les femmes dans le développement (voir la typologie des approches par Carolin Moser présentée plus loin).

L'approche « *women in development* » a émergé au profit de la remise en cause de la perception très limitée du rôle social des femmes qui avait jusque là caractérisé la vision des acteurs comme des analystes du développement. Dans cette perspective « primitive », les femmes étaient considérées, essentiellement dans leur rôle reproductif, comme des bénéficiaires « passives » des politiques sociales. La « révolution » opérée par les acteurs du *Percy Amendment* américain consistait, dans un contexte de reconnaissance de la diversité des activités déployées par les femmes dans les pays du sud, à mettre en évidence le fait que l'inégalité des sexes était un frein à la réalisation de leur potentiel. La promotion de l'égalité était présentée comme un moyen de valoriser le rôle actif joué par les femmes dans le développement. **Aujourd'hui, les stratégies préconisées dans le cadre de cette approche reposent sur les progrès effectués dans la reconnaissance du rôle stratégique joué par les femmes aux frontières des sphères privée et publique, de l'« économie du bien-être » et de l'économie productive.**

L'approche « genre et développement » suppose notamment une définition moins « utilitariste » du rôle social, telle qu'elle a pu dériver des versions les plus récentes de l'intégration des femmes au développement. **Il ne s'agit plus de « prouver » que les femmes peuvent être des actrices à part entière du processus de développement, comme mères et travailleuses, mais surtout de promouvoir leur capacité sociale, leur indépendance, et à travers les relations de genre, une plus grande liberté pour les individus des deux sexes.** Une telle égalité suppose donc notamment la promotion de l'égalité des sexes par la réforme de l'environnement institutionnel et l'accès accru des femmes à l'éducation par exemple. Toutefois, ce projet doit prendre en compte la spécificité du genre.

La construction sociale du féminin et du masculin et des relations de genre implique une réflexion sur les valeurs féminines et masculines et les enjeux soulevés par leur opposition symbolique. Une question très simple pourrait être : quelle est la place des femmes dans une société dominée par les hommes ? Le concept d'« empowerment » suggère une voie de réponse « pragmatique » aux difficultés soulevées par cette question.

Références bibliographiques

- Alexander, P. Baden, S., 2000. *Glossary on macroeconomics from a gender perspective*. Brighton : Institute of Development Studies and GTZ, BRIDGE report (48), 40p
- Banque mondiale, 2001. *Engendering Development, through Equality in Rights, Ressources and Voice*. Washington : Banque mondiale (policy research reports) ; New York : Oxford University Press, 364p
- Blackden, C.M. Chitra, B., 1999. *Gender, Growth and Poverty Reduction in Sub-Saharan Africa : Special Programme of Assistance for Africa*. Washington : Banque mondiale (version en français), 116p
- Boserup, E. 1983(première édition 1970). *La femme face au développement économique*. Paris : PUF (Sociologie d'aujourd'hui)
- Bureau international du travail (BIT), 1998. *Rapport sur l'emploi dans le monde 1998-1999 - Employabilité et mondialisation : le rôle crucial de la formation*. Genève : Organisation internationale du travail, 275 p
- Organisation internationale du travail, 1995. *Genre, pauvreté et emploi : guide d'action*. Genève : OIT, 70p
- Programme des nations unies pour le développement (PNUD), 1995. *Rapport mondial sur le développement humain*. New York : PNUD, Paris : Economica, 251p
- Sen, A., 1999. *Un nouveau modèle économique - Développement, justice, liberté*. Paris : Odile Jacob, 356p

CHAPITRE 2

INTEGRER le concept de genre

- Comment s'inscrit « le concept de genre » dans la lutte contre la pauvreté ?
- Que veut dire intégrer « le concept de genre » dans une intervention de développement ?
- Le concept de genre peut s'appliquer à tous les niveaux et à tous les secteurs d'intervention.
- Comment connaître les relations de genre dans la population cible ?
- Spécifier l'objectif de l'intervention : réduction de quel type d'inégalité ?

Intégrer le concept de genre

Que veut dire intégrer « le concept de genre » ? Un premier aspect fondamental concerne la promotion de ce concept dans le cadre d'une politique de développement plus globale. Le contexte actuel est fortement marqué par un objectif majeur : la lutte contre la pauvreté. Elle est aujourd'hui la priorité de la politique française de développement et se trouve également au premier rang des objectifs des institutions onusiennes et de Bretton Woods.

L'articulation entre le concept de genre et la lutte contre la pauvreté est particulièrement visible à travers l'approche en terme de potentialités. La pauvreté se définit alors non pas uniquement en fonction d'un seuil de revenu, mais elle est la conséquence de l'inégalité des potentialités. Ces dernières sont déterminées par un certain nombre de capitaux qui correspondent aux dimensions multiples de la pauvreté.

L'exemple suivant d'une typologie d'inégalités⁴ propose sept types d'inégalités, dont trois qui ont trait à la pauvreté économique :

Inégalités économiques

- **Inégalité monétaire** : différences de revenu ou de consommation (en dépit de l'intitulé, cette catégorie inclut aussi les revenus non-monnaïres qui représentent un volume considérable dans les pays en développement)
- **Inégalité des conditions de vie** : différences dans les possibilités d'accéder aux services collectifs et de satisfaire des besoins considérés comme essentiels (alimentation, logement, santé, éducation, etc.)
- **Inégalité des capacités** : différences dans les moyens disponibles dont les équipements et infrastructures, les actifs financiers, l'état sanitaire et le niveau d'éducation (repris sous le terme de capital humain), la disponibilité en temps (« capital-temps »), l'adhésion à des réseaux sociaux (capital social), etc. Ce type d'inégalité traduit une inégalité des chances.

Autres dimensions de l'inégalité :

- **Inégalité sociale** : différences liées à des aspects sociaux (exemple : marginalisation des veuves)
- **Inégalité culturelle** : différences liées à des aspects culturels (exemple : asymétrie des droits et obligations du mariage)
Ces deux types d'inégalité traduisent des formes d'exclusion, il n'est donc pas facile d'opérer des distinctions. Le même phénomène peut avoir des origines diverses selon le contexte (plutôt culturel ou plutôt social).
- **Inégalité politique** : différences dans les possibilités de prendre des décisions de manière autonome et de participer aux prises de décision collective
- **Inégalité d'éthique** : différences dans les normes morales qui ne s'appliquent pas de manière identique aux femmes et aux hommes

⁴ voir DUBOIS J.-L. (2000), "Comment les politiques de lutte contre la pauvreté peuvent-elles prendre en compte les inégalités sexuées ?", dans « Rapports de genre et questions de population. II Genre et développement. » (dir. BOZON M., LOCOH T.), *Dossiers et recherches*, N°85, INED, Paris, p. 48.

Tous ces types d'inégalités se trouvent aggravés pour des femmes, à des degrés très variables en fonction de chaque société, voire à l'intérieur de chaque société en fonction de la classe, l'ethnie, l'âge, etc. des femmes en question. Ce statut inférieur des femmes les rend plus vulnérables à la pauvreté que les hommes et limite leur capacité individuelle à tout mettre en œuvre pour éviter la pauvreté ou pour s'en sortir.

« Ainsi, d'un côté, les femmes sont plus exposées au risque de tomber dans la pauvreté monétaire puisque leurs revenus sont, en général, plus fluctuants et souvent plus faibles et qu'elles sont les premières licenciées en cas de difficultés économiques. De l'autre, une fois dans la pauvreté, il leur est plus difficile de s'en sortir en raison d'un niveau de scolarisation moindre et du peu de moyens dont elles disposent (ce qui exprime la pauvreté de potentialités), mais aussi de leur moindre disponibilité due aux responsabilités familiales prioritaires qui leur sont assignées (contraintes sur le « capital-temps »). Tout ceci augmente le risque pour les femmes de tomber dans la trappe de la pauvreté. »⁵

En effet, les femmes sont plus nombreuses parmi les pauvres, elles sont plus sujettes au risque de tomber dans la pauvreté et de s'y maintenir, et le maintien des femmes en situation de pauvreté accroît le risque d'une transmission entre générations. Les inégalités liées au genre s'avèrent être totalement transversales à toute forme de pauvreté. Ainsi les inégalités liées au genre doivent être ciblées par chaque intervention de lutte contre la pauvreté, et ceci non seulement sur un fondement éthique, mais également par principe d'efficacité.

Que veut dire intégrer « le concept de genre » dans une intervention de développement ? Cela signifie qu'il faut se fonder sur une connaissance des rapports de genre dans la société donnée et plus précisément au sein du groupe cible choisi. Une telle connaissance du milieu permettra dans un deuxième temps de prévoir les effets des interventions sur la répartition des ressources et des responsabilités.

Comment connaître les relations de genre dans la population cible ?

Afin de pouvoir saisir les évolutions des rapports de genre, les analyses à ce sujet doivent se faire avant, pendant et après une intervention de développement. Pour assurer une véritable intégration de l'aspect genre, il est indispensable de le prendre en compte dès le stade de la conception et de la planification d'actions de développement.

⁵ DUBOIS J.-L. (2000), "Comment les politiques de lutte contre la pauvreté peuvent-elles prendre en compte les inégalités sexuelles ?", dans « Rapports de genre et questions de population. II Genre et développement. » (dir. BOZON M., LOCOH T.), *Dossiers et recherches*, N°85, INED, Paris, p. 43.

La première étape consiste à acquérir une connaissance fine des rapports de genre dans la société concernée. Une telle connaissance du milieu est cruciale pour élaborer une intervention de développement qui soit réellement en phase avec la situation des bénéficiaires potentiels.

Il existe aujourd'hui un certain nombre de techniques d'analyse des rapports de genre qui peuvent s'appliquer, entre autres, lors de l'étude du contexte social, économique et culturel.

Parmi les outils présentés sur les fiches suivantes plusieurs se prêtent à une utilisation à ce stade : *Les fiches n°. 2, 3, 4, 5, 6*, peuvent guider la collecte d'informations et la compréhension des problèmes locaux. La première partie de la fiche n°. 10 est particulièrement utile pour une analyse plus pointue de la problématique visée par l'intervention à concevoir.

Ces outils permettent de bien connaître et comprendre la situation de base, avant l'intervention. Ceci est indispensable non seulement pour concevoir une intervention qui soit réellement pertinente, mais également afin de jeter les bases du suivi et l'évaluation. La plupart des « outils » ne peuvent saisir qu'une image statique, c'est uniquement leur application répétée qui permettra de déceler des évolutions. Il est donc d'autant plus crucial de collecter suffisamment d'informations sur les inégalités de genre au stade de l'étude préalable, avant le début de l'intervention, pour permettre une comparaison avec les situations ultérieures (pendant ou après l'intervention).

Quel effet sur les relations de genre est visé ?

En ce qui concerne l'effet qu'une intervention souhaite avoir sur les relations de genre, deux approches sont ici possibles : l'approche minimaliste prévoira de veiller à ce que l'écart entre les hommes et les femmes ne se creuse pas au cours du temps et ceci en termes relatifs aussi bien qu'absolus : il faut vérifier d'une part, si la situation de la femme ne se dégrade pas et d'autre part, si elle ne se détériore pas par rapport à la situation des hommes (en partant du principe qu'une intervention qui améliore la situation des hommes doit améliorer dans la même mesure celle des femmes pour éviter une augmentation de l'inégalité existante au départ). La seconde approche plus volontariste consiste à adopter dans l'intervention de développement, une démarche qui réduit les inégalités de genre ou, au moins, contribue à les faire décroître.

La prise en compte des rapports de genre peut donc avoir des répercussions diverses correspondant à un des trois cas de figure suivants :

- L'intervention ne vise pas à une réduction des inégalités de genre, bien qu'elle soit fondée sur une analyse des rapports de genre dans la population cible. On peut distinguer 3 catégories :
 - Les interventions qui sont neutres par rapport au genre, en veillant à ce qu'elles bénéficient aux hommes et aux femmes en répondant à leurs besoins pratiques, sans augmenter les inégalités existantes ;
 - Les interventions qui s'adressent spécifiquement aux femmes, sans pour autant répondre à leurs intérêts stratégiques (à titre d'exemple, un projet qui permet aux femmes l'accès à des soins de santé maternelle) ;
 - Les interventions qui prévoient des mesures compensatoires pour leurs effets négatifs sur l'égalité de genre .
- La réduction des inégalités de genre est un objectif secondaire de l'intervention qui se caractérise par une multiplicité d'objectifs dont certains qui répondent à des besoins stratégiques des femmes.
- La réduction des inégalités de genre est l'objectif principal de l'intervention. En réalité, il s'agit fréquemment de projets de lobbying en faveur de changements politiques, comme le droit des femmes de posséder des terres, etc.

Les inégalités liées au genre étant très fortement liées aux inégalités qui conditionnent la pauvreté, l'effet d'une intervention sur les rapports de genre devrait être pris en compte dans toute intervention de développement dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. D'emblée, il est alors indispensable de rendre les ambitions en matière de genre explicites. Un positionnement clair des interventions en fonction de la typologie ci-dessus ne favorise pas seulement la transparence, mais aussi les possibilités de capitaliser les enseignements sur l'application de l'approche genre dans les interventions de développement. Le choix des objectifs poursuivis par une intervention peut dépendre de facteurs divers :

- De la politique et la volonté des organismes de financement, de tutelle et des partenaires ;
- Du type d'intervention, de son étendue, de sa durée ;
- De ce qui semble réaliste et faisable dans un contexte donné, à un moment donné ;
- Des désirs de la population concernée et notamment des femmes.

Quels indicateurs ? Quelles sources de vérification ?

Afin de s'assurer du fait que l'intégration des rapports de genre se fait de manière opérationnelle, il est opportun de fixer dans un deuxième temps, mais toujours au stade de la conception de l'intervention, des indicateurs précis qui permettront de vérifier ultérieurement si l'*empowerment* attendu s'est réellement produit. Cette précision peut être ressentie comme contraignante, mais elle a l'avantage d'inciter toutes les parties impliquées dans la conception et la planification de l'intervention à élaborer un consensus clair qui ne laisse que peu de marge à des interprétations variables ou des malentendus. Ceci ne veut pas dire que ces indicateurs ne sont pas sujets à révision et à ajustement, et cela autant de fois que nécessaire, lors de bilans internes périodiques ou à l'occasion des évaluations.

Parallèlement aux choix des indicateurs, il convient de s'interroger sur les sources d'information permettant « d'apprécier » chaque indicateur en soi : en effet, il ne suffit pas qu'un indicateur soit pertinent, il faut également pouvoir générer l'information correspondante dans un laps de temps et avec des moyens appropriés.

Le choix des indicateurs peut se faire à l'aide de l'outil « Analyse selon le genre des causes et effets d'un problème », présentée sur la fiche n°. 10. On peut aussi, pour faciliter la mise au point d'une première ébauche d'intervention, se servir de l'outil présenté dans la fiche n°. 10. En s'appuyant sur la démarche du cadre logique, cet outil contribue à une intégration cohérente du concept de genre dans la conception d'une intervention de développement.

Après la mise au point d'une première version de l'intervention, un certain nombre d'outils permettent de passer celle-ci au crible de l'analyse de genre. Les fiches suivantes peuvent s'avérer utiles : n°. 1, 7, 8, 9, 11, 12, 13. Selon les résultats de ces examens critiques, des modifications peuvent s'avérer nécessaires. Celles-ci peuvent être mineures (ajout de mesures compensatoires en faveur des femmes) ou majeures (révision complète de l'intervention conçue). Il est crucial d'accorder suffisamment d'attention et de temps à cette phase et d'oser remettre la première version de l'intervention réellement en question.

Le concept de genre peut s'appliquer à tous les niveaux d'aide au développement : au niveau d'un projet précis, au niveau d'un programme plus large, au niveau d'un programme national, mais également à l'intérieur des institutions.

Au niveau des programmes et des pays, une bonne connaissance de la situation des femmes par rapport aux hommes est aujourd'hui facilitée par des statistiques sexospécifiques qui sont de plus en plus disponibles auprès d'organismes tels que le PNUD, l'UNIFEM, Amnesty International, etc. Tout en étant conscient des limites de ces statistiques pour illustrer des situations complexes, ces informations permettent néanmoins de choisir des stratégies appropriées au contexte national et de fixer des objectifs en connaissance de cause.

Concernant le niveau institutionnel, on doit rappeler qu'une véritable intégration du concept implique un engagement en faveur d'une réduction des inégalités entre femmes et hommes. De toute évidence, un tel engagement ne peut pas être demandé à des agents de terrain sans que l'institution de tutelle l'internalise également dans ses pratiques et modes de fonctionnement internes. Ceci implique non seulement des initiatives en faveur d'une réduction des inégalités entre femmes et hommes, à l'intérieur de l'institution, mais aussi une remise en question de la répartition du pouvoir, donc des structures hiérarchiques, et même du paradigme de développement.

Enfin, l'intégration du concept genre dans une institution signifie que tous les individus membres devraient adhérer à cet engagement pour œuvrer en synergie, avec la plus grande cohérence et crédibilité. Il n'est pas étonnant que les obstacles à l'intégration du concept de genre semblent se situer surtout à ce niveau individuel, car il n'est jamais agréable de passer au crible sa propre manière de penser et d'agir. Après tout, ne s'agit-il pas tout simplement de la même chose que le fameux « changement de mentalité » qui est aussi inhérent à tout processus de développement ?

Intégrer le concept de genre ne veut pas pour autant dire « imposer un point de vue occidental ». Il est crucial de souligner la spécificité contextuelle des réductions d'inégalités possibles et souhaitables, en fonction des aspects socioculturels d'une part et de la volonté des femmes elles-mêmes, d'autre part. En effet, il est impossible de renforcer le pouvoir d'action pour des femmes qui ne le veulent pas. Ceci pose de toute évidence le problème des aspirations et de la capacité d'expression des femmes, notamment si elles sont fortement soumises. L'opinion de ces dernières est rarement prise en compte dans la vie courante et il est fortement improbable qu'elles développent un esprit revendicatif la première fois que la question de l'expression de leurs aspirations leur est posée. La prise en compte des rapports de genre implique alors aussi la création d'espaces d'échange et de concertation entre femmes.

Cette réflexion collective peut représenter une première étape vers une remise en question de leur situation de vie ; c'est aux premières concernées de faire ce pas.

Un tel processus peut être renforcé par des alliances avec des forces dynamiques locales. Une collaboration avec des acteurs progressistes du milieu permet d'ancrer l'approche par le genre plus durablement, tout en assurant son adaptation au contexte local.

Dans quels secteurs le concept de genre s'applique-t-il ? L'approche genre se caractérise par sa transversalité. En effet, tous les secteurs d'intervention sont concernés par les relations entre femmes et hommes et l'analyse de celles-ci est utile dans pratiquement tous les cas de figure. C'est cette application transversale qui est désignée par le terme anglais « *mainstreaming* ». En effet, il serait dépourvu de sens de concevoir des interventions spécifiques consacrées au concept de genre tout en continuant les actions dans les autres secteurs en y omettant l'analyse par rapport au genre.

Toutes les interventions, qu'elles visent des femmes, des hommes, des familles ou la population dans son ensemble, indépendamment des secteurs techniques dont elles peuvent relever, touchent des êtres humains, des hommes et des femmes qui ont des relations entre eux et qui se répartissent des ressources et des responsabilités. Par conséquent, toutes les interventions relevant d'organismes ou de pays ayant souscrit à l'objectif de promotion de l'égalité entre hommes et femmes (cas de la France) peuvent et doivent intégrer le concept de genre.

De prime abord, un programme de construction routière peut sembler se situer hors du champ d'application de l'analyse selon le genre. Néanmoins, une analyse fine peut montrer que la construction d'une route risque d'influencer la répartition des ressources et des responsabilités, par exemple à travers les aspects suivants :

- *Changement de la mobilité des hommes et des femmes, avec une probabilité forte que les hommes puissent en profiter davantage, car les tâches domestiques ne permettent pas aux femmes de s'éloigner aussi facilement et aussi longtemps du foyer que les hommes*
- *Les hommes qui travaillaient comme porteurs ou qui avaient des animaux de portage auparavant risquent de perdre leur emploi ce qui baisse aussi les revenus familiaux*
- *La commercialisation des surplus agricoles étant facilitée et les conditions pour la production de cultures de rente améliorées, il est probable que les hommes aient la possibilité de bénéficier davantage de ces nouvelles potentialités de revenus (car elles touchent des cultures qui sont leur apanage).*

Pour « intégrer les rapports de genre » dans des programmes de développement, des formations⁶ sont indispensables. En effet, il ne suffit pas d'appliquer tout simplement certaines méthodes ou techniques. Une telle application doit être adaptée à chaque contexte, de façon sensible et avec beaucoup de doigté. L'utilisation des méthodes et outils doit être fondée sur une volonté politique et un comportement personnel qui incluent l'égalité des genres. Par conséquent, il est indispensable de passer par une phase de sensibilisation et de formation de tous les acteurs, des équipes locales aux décideurs à tous les échelons.

Certains outils d'analyse peuvent également être utilisés à des fins pédagogiques au sujet du concept de genre. [Les fiches n° 1, 8, 9, 10, 11, 12, 13](#) aident à comprendre le concept et ses implications pour des interventions de développement. Les autres fiches peuvent également être introduites pendant des séances de sensibilisation et de formation afin de présenter des outils pour la collecte d'informations et plus précisément l'intégration de la perspective genre dans l'étude du contexte.

Pour conclure cette section sur l'intégration du concept de genre dans la conception d'une intervention de développement, il reste à souligner que la meilleure façon d'assurer que les rapports de genre soient réellement pris en compte est de faire participer les femmes concernées le plus activement possible dès la phase préparatoire de l'intervention. En effet, il est inconcevable de vouloir intégrer les rapports de genre tout au long du cycle de projet sans une participation active des intéressées, car même une bonne connaissance du milieu ne peut remplacer leur implication. De surcroît, il semble évident que la prise de parole des femmes (un des aspects de l'empowerment) devrait commencer déjà à ce stade et non pas uniquement en tant qu'effet de l'intervention.

A ce sujet, l'outil « Analyse du potentiel de transformation d'une intervention » ([fiche n 12](#)) pose explicitement la question de la participation des femmes dans les différentes phases d'une intervention.

⁶ Voir le chapitre : « En savoir plus... »

CHAPITRE 3

SUIVRE ET EVALUER sous l'aspect genre.

- L'efficacité
- L'efficience
- La viabilité
- L'impact
- La qualité de la participation

Suivre et évaluer sous l'aspect genre

L'évaluation d'une intervention, et dans une moindre mesure le suivi, impliquent des remises en question de l'intervention concernée. Si l'intervention est en cours, il est important d'utiliser ces occasions pour ajuster les orientations choisies en vue d'une meilleure intégration du concept genre. S'il s'agit d'une évaluation ex-post, le moment est propice pour tirer des leçons de l'expérience : d'une part, de constater les facteurs favorables et défavorables à une intégration du concept de genre, et d'autre part, de vérifier si et comment l'intégration de ce concept a permis de mieux atteindre les objectifs de l'intervention.

Les dispositifs de suivi et d'évaluation qui intègrent les rapports de genre reprennent des **critères "classiques" que sont l'efficacité, l'efficience, la viabilité et l'impact**. Un autre critère qui est plus récent, mais de plus en plus répandu, a tout à fait sa place dans une évaluation avec perspective genre : **le degré de participation de la population concernée**.

L'intégration de l'aspect genre demande une ré-interprétation de ces critères, fondée sur une analyse moins centrée sur l'action en soi, mais plus sur les personnes et les processus en marche. En effet, il est intéressant de considérer critère par critère les implications d'une telle ré-interprétation (dans une perspective genre).

L'efficacité

Le critère de l'efficacité vérifie dans quelle mesure les objectifs et les résultats attendus d'une intervention ont été atteints, dans une période donnée, auprès de la population cible. Ce critère fait référence à un des mécanismes de base de l'évaluation : l'analyse des écarts entre l'intervention planifiée et l'intervention réalisée.

Dans les cas où l'intervention a été conçue et planifiée en intégrant l'aspect genre, l'évaluateur dispose en principe déjà de certains critères prédéfinis à l'aide desquels il juge l'atteinte des objectifs concernant le genre. Si le projet s'est doté d'un dispositif de suivi performant, conçu également en tenant compte des rapports de genre, des données ventilées par sexe devraient être disponibles qui permettent à l'évaluateur d'apprécier dans quelle mesure l'objectif a été atteint.

Malheureusement, ces interventions qui ont intégré d'emblée l'aspect genre ne sont pas encore légion. Fréquemment, l'évaluateur doit apprécier si une intervention a influencé les rapports de genre sans qu'il ait été stipulé d'une manière claire et précise comment l'intervention était censée exercer une telle influence et sur quels aspects elle portait spécifiquement.

Dans ces cas difficiles, l'évaluateur ne peut que se fonder sur ses propres appréciations et suppositions implicites au sujet des rapports de genre. Une telle évaluation de l'aspect genre prend inévitablement un caractère subjectif. Sa qualité dépend très largement de la connaissance préalable de l'évaluateur sur les rapports de genre dans la région d'intervention.

L'efficience

Le critère de l'efficience met en relation les résultats et effets d'une intervention avec les moyens nécessaires pour les produire. Très prisé par les économistes, ce critère vérifie non seulement si les résultats et effets, donc les "outputs", ont été supérieurs aux intrants ("inputs"), mais il permet aussi de comparer différentes interventions, voire différents types d'interventions selon ce ratio. Une version entièrement chiffrée de l'efficience qui a dominé la littérature sur l'évaluation de projets à une certaine époque, est l'analyse coûts-bénéfices

Des tentatives de rendre l'analyse coûts-bénéfices "sensible" à l'aspect genre ont été entreprises, en y introduisant des considérations de distribution. Néanmoins, leur utilité pour une évaluation avec perspective de genre est très faible. En effet cette méthode introduit un biais en faveur d'activités économiques et, plus généralement, un biais en faveur des indicateurs quantitatifs, à caractère monétaire. Ce type de méthode est donc surtout approprié pour des projets interventionnistes plutôt que participatifs et pour ceux qui visent à la croissance de la rentabilité plutôt qu'à la réduction des inégalités. Compte tenu du temps et de la masse d'informations nécessaires pour leur utilisation et de leur apport comparativement faible dans le cadre d'une évaluation avec perspective genre, on peut avancer que les analyses « coûts-bénéfices » ne sont pas des éléments indispensables dans la boîte à outils de l'évaluateur spécialiste des relations de genre.

Sous l'aspect du genre, il est indispensable de ne pas considérer uniquement l'efficience de l'intervention en soi, mais également l'efficience pour les différents acteurs.

En particulier, il s'agit de comparer les ressources (matérielles, humaines, etc.), que les différents groupes ont investi dans les activités liées ou impulsées par l'intervention avec les bénéfices qu'ils ont pu en tirer.

En plus de vérifier l'efficacité au niveau de l'intervention dans son ensemble, on l'évalue au niveau de la communauté, de la famille et également au niveau des femmes. Pour ce dernier aspect, trois questions se posent (voir également [fiche n° 3](#)) :

- Est-ce que l'intervention valorise de manière correcte les "inputs" des femmes ?
- Est-ce que l'intervention valorise de manière correcte les "outputs" pour les femmes ?
- Est-ce que le rapport entre "outputs" et "inputs" est positif ?⁷

L'aspect de valorisation mérite une attention particulière parce que les apports des femmes ne sont pas toujours appréciés à leur juste valeur. En effet, leur contribution prend souvent la forme de travail qui ne donne pas lieu à des transactions monétaires (comme des tâches domestiques ou du travail bénévole) ou qui s'effectue dans un domaine peu visible (à domicile, dans une entreprise familiale, dans les secteurs de subsistance ou informel,...). Les expériences du passé ont montré que les bénéficiaires masculins d'une intervention de développement disposent souvent d'une capacité importante de mobiliser la main d'œuvre féminine dans ce cadre et ceci sans que cette intervention produise des bénéfices spécifiques pour les femmes. Il est important de détecter de telles situations et d'en révéler les conséquences qui peuvent prendre des formes diverses : baisse pour les femmes du temps disponible pour d'autres tâches, baisse de bénéfices tirés des activités spécifiquement féminines, baisse de la part des dépenses familiales allouées aux soins médicaux et à l'éducation, etc. Il s'agit alors de changements de rapports de genre qui ne sont pas avantageux pour les femmes.

⁷ Pour être mathématiquement correct, il faudrait exiger que le ratio output/input soit supérieur à 1. En effet, si l'output est inférieur à l'input, le ratio des deux donne un chiffre entre 0 et 1 (si aucun des deux n'est négatif).

La viabilité

Plusieurs types de facteurs de développement sont déterminants pour la viabilité d'une intervention : facteurs socioculturels, aspects institutionnels, conditions financières et économiques, facteurs environnementaux et écologiques et facteurs technologiques. Ces facteurs qui influencent la réalisation d'une intervention à toutes ses étapes, déterminent, par conséquent, la viabilité d'une intervention. Ces facteurs forment en effet les conditions qui favorisent ou freinent l'appropriation d'une action par les différents groupes de bénéficiaires. La question-clé est évidemment celle des changements au niveau de ces facteurs socio-économiques pendant la durée de l'intervention et l'effet de ces changements sur l'intervention.

- Facteurs socioculturels

Un premier facteur socioculturel qui est à revoir sous la perspective de genre concerne le concept de ménage, avec sa structure et ses comportements supposés. L'analyse des rapports de genre insiste sur le caractère changeant et flexible de ces structures, avec des limites difficiles à discerner.⁸ L'évaluation porte alors sur la question : les besoins et responsabilités distincts des hommes et des femmes au sein du ménage ont-ils été suffisamment pris en compte dans toutes les étapes du projet ?

L'aspect du genre est également significatif dans l'analyse de l'entité "communauté". Beaucoup d'interventions de développement visent à la réalisation d'un plan de développement communautaire. De nombreux exemples témoignent d'un apparent "manque d'intérêt" ou "manque de capacité technique" d'une partie des bénéficiaires, et notamment des femmes. Une analyse avec une perspective de genre montre que ces constats occultent fréquemment des conflits d'intérêts latents entre les bénéficiaires.

Une évaluation prenant en compte les rapports de genre est susceptible de "découvrir" aussi d'autres types de conflit, en particulier intra-ménage. En effet, l'accès aux ressources d'une intervention et le contrôle du bénéfice qui en découle peut être à l'origine de tensions importantes à l'intérieur du foyer.

⁸ voir Chapitre 1, pp. 9/10.

Si l'évaluation constate l'existence de conflits, à l'intérieur ou à l'extérieur du ménage, il faut chercher à savoir si le projet réagit d'une manière appropriée à ce problème, par exemple en prévoyant la mise en place de mécanismes de gestion de conflits (outils participatifs, réunions et discussions de groupe, intervention de médiateurs, etc.).

- Aspects institutionnels

Les aspects institutionnels couvrent d'une part le cadre institutionnel formé par l'Etat et d'autre part celui formé par l'organisme de développement qui met en œuvre ou qui soutient l'intervention en question.

En ce qui concerne l'Etat, les mesures légales, économiques et politiques, peuvent considérablement déterminer le degré de contrôle des femmes sur leur propre vie. Son influence est évidente à propos des programmes de contrôle de la natalité, des droits de vote et de propriété, des lois sur l'avortement, le mariage, le divorce. D'une manière plus subtile, l'Etat influence les relations de genre en promouvant une forme spécifique de la famille et notamment en régulant les salaires, les impôts, les prestations de la sécurité sociale (quand elles existent). Des études plus récentes tentent de déterminer l'influence d'autres domaines d'intervention qui agissent d'une manière moins évidente sur les relations de genre, comme les politiques d'ajustement structurel, les politiques sectorielles, l'affectation du budget étatique, etc. Tous ces aspects influencent la vie des femmes et, par conséquent changent le cadre de l'intervention évaluée.

Les évaluations de projet avec une perspective de genre peuvent en principe aussi intégrer ou faire référence à une analyse institutionnelle de l'organisme de développement, mais ce champ particulier de l'évaluation se rencontre encore que peu fréquemment.

- Conditions financières et économiques

La viabilité est également fortement influencée par les conditions financières et économiques dans lesquelles se déroulent des interventions, notamment celles qui visent l'augmentation de revenus. Au moment de l'évaluation, il s'agit donc de vérifier si ces conditions spécifiques pour les femmes sont envisagées d'une manière satisfaisante par l'intervention et si cette dernière contribue à réduire spécifiquement, par rapport à l'augmentation de revenus, les inégalités subies par les femmes.

- Facteurs environnementaux et écologiques

L'analyse de genre examine les intérêts et opportunités des personnes en relation avec leur environnement naturel. Il s'agit de la distribution de l'accès aux ressources naturelles et de leur contrôle. Comme les autres facteurs mentionnés ci-dessus, ceux-ci sont considérés comme étant des aspects dynamiques, interactifs, interdépendants et sujets à changements.

L'évaluateur vérifiera l'influence de ces facteurs sur la bonne marche de l'intervention ainsi que la capacité de celle-ci à réagir à d'éventuelles évolutions de ces facteurs environnementaux et écologiques.

- Facteurs technologiques

De multiples interventions visent à l'introduction de technologies souvent d'origine occidentale, celles-ci sont susceptibles d'augmenter surtout la productivité des usagers. Cependant, les exemples de terrain montrent qu'il est tout à fait légitime de se demander qui sont ces usagers qui bénéficient de ce "progrès" ? et quelles personnes ou groupes de personnes en subissent des effets négatifs, qu'ils soient directs ou indirects ?

La capacité productive et la productivité des femmes peuvent se trouver réduites à cause d'une intervention de développement soit parce qu'elles ne sont pas identifiées comme utilisatrices, soit parce que la technologie en question n'est pas conçue pour elles (parce qu'elles demandent une certaine force physique, etc.) ou bien encore parce que le projet n'a pas cherché à élaborer une formation technique spécifique et adaptée aux besoins et contraintes des femmes.

L'impact

L'évaluation de l'impact d'une intervention s'intéresse aux effets positifs et négatifs, prévus et non prévus. Cet aspect englobe en quelque sorte le critère d'efficacité qui couvre évidemment les effets positifs attendus, en mesurant l'atteinte des objectifs de l'intervention. Dans l'analyse de l'impact, l'évaluateur insiste, en plus, particulièrement sur les effets inattendus (positifs et négatifs) et sur les effets négatifs qui étaient anticipés dès le début de l'intervention. Pour ces derniers, l'évaluateur s'interroge surtout sur la réussite des stratégies de minimisation ou de compensation de ces effets inévitables.

Dans la perspective de genre, l'évaluateur s'intéresse spécialement aux effets de l'intervention sur les rapports entre les femmes et les hommes. Les interventions de développement sont, en dernière instance, toujours dirigées vers une modification ou une amélioration de certains aspects de la vie des êtres humains et pour cela, il est toujours légitime d'évaluer l'impact de l'intervention au niveau des droits, obligations, opportunités et activités journalières des personnes, ceux-ci étant largement déterminés par leur identité féminine ou masculine. La priorité est donc donnée à l'étroite relation et aux interdépendances entre les droits et responsabilités respectivement des hommes et des femmes. Car les changements dans ces domaines pour les uns peuvent produire des changements indirects pour les autres, ce qui peut créer des effets inattendus, voire négatifs.

En d'autres termes, une évaluation qui intègre l'aspect genre doit vérifier si l'intervention n'a pas provoqué des effets négatifs sur la position de la femme ; ceci de manière absolue (en détériorant la position de la femme) aussi bien que de manière relative (en améliorant la position de l'homme sans améliorer celle de la femmes, ce qui augmente l'inégalité entre les deux).

L'impact des interventions de développement concerne bien évidemment le concept central "d'*empowerment*". Il est important d'en adopter une vision dynamique : il est non pas à considérer comme un état à atteindre, mais comme un processus, pouvant prendre des formes très variées, au cours duquel les femmes acquièrent ou étendent leur droit de parole, leur reconnaissance sociale et leur pouvoir d'action. Il s'agit alors de vérifier si l'intervention a pu contribuer à réunir les conditions nécessaires pour que des femmes puissent dialoguer et mettre en commun leurs problèmes et besoins.

On peut également vérifier l'impact des interventions au niveau des hommes, car "l'*empowerment*" des femmes peut, entre autres, se manifester à travers l'attitude des hommes vis-à-vis des femmes. Des changements d'attitude et de comportement des hommes peuvent, en effet, représenter des indicateurs indirects "d'*empowerment*" qui sont très significatifs (voir aussi fiche n° 12).

Le problème central de l'analyse de l'impact, sans ou avec perspective genre, est la difficulté de prouver que les changements constatés sont réellement des effets de l'intervention. Il est d'évidence que l'évolution de l'*empowerment* des femmes est souvent le résultats d'influences multiples : il est particulièrement difficile d'isoler l'effet d'une intervention de développement ; néanmoins, il reste tout à fait légitime d'émettre des hypothèses à ce sujet.

La qualité de la participation

Un dernier critère intéressant est la qualité de la participation des femmes, aspect indispensable pour toute évaluation avec la perspective de genre. Il s'agit d'identifier à quel stade se trouvent les femmes, selon la classification suivante⁹ :

- réceptrices passives de l'assistance, sans aucune participation dans la distribution, ni contrôle de la poursuite de l'action ;
- réalisatrices d'activités commandées par d'autres (exemple : fournir de la main d'œuvre, rémunérée ou pas) ;
- participantes consultées au sujet de leurs problèmes et besoins, mais pas nécessairement au sujet du contexte, de l'analyse ou des alternatives de solution ;
- participantes encouragées à s'organiser pour s'occuper de leurs propres besoins, planifier des solutions pour leurs problèmes et assumer des responsabilités dans les processus de développement.

Selon le stade atteint, les femmes bénéficient de l'intervention à des degrés divers : elles peuvent être des non-bénéficiaires, des bénéficiaires relativement passives ou des bénéficiaires actives, véritables "agents de développement". Pour ces dernières, l'intervention ne répond pas uniquement à des besoins pratiques, mais également à des besoins stratégiques, avec effet à long terme sur le changement structurel de leur situation.

L'évaluation est non seulement le moment de vérifier la qualité de la participation des femmes aux divers stades de l'intervention, mais aussi elle doit en elle-même contribuer à accroître la participation. En d'autres termes, elle est l'occasion d'accorder la parole aux femmes dans une mesure en leur permettant d'exprimer leurs préférences, craintes, critiques et suggestions, et ceci aussi sur des sujets complexes.

Une telle qualité de participation peut être atteinte soit par des exercices collectifs "focus group discussions", alimentés des "boîtes à outils" telle que la MARP, soit dans une moindre mesure, par des interviews semi-structurées qui, si elles sont menées dans de bonnes conditions, sont performantes. On fera attention aux aspects suivants : manière dont l'interview est introduite, disponibilité de l'interlocuteur, contexte de cette rencontre, sexe et langue de la personne qui mène l'interview, etc.). L'évaluation doit alors s'assurer que les opinions et visions des femmes concernées sont suffisamment prises en compte.

⁹ SIERRA LEGUINA, B., 2000, "Criterios para la evaluación con perspectiva de género", dans : Revista Española de Desarrollo y Cooperación, n°6, 2000. Instituto Universitario de Desarrollo y Cooperación, Universidad de Complutense, Madrid, p. 97.

On retrouve cette question spécifique de la participation des femmes sur les fiches n° 12 et 13. Indépendamment du critère en question, dans tous les dispositifs de suivi ou d'évaluation, on cherche à recueillir des informations qui permettent de découvrir les évolutions de la situation des bénéficiaires. De toute évidence, ceci est également le cas pour suivre et évaluer des interventions sous l'aspect genre : il s'agit de connaître plus particulièrement l'évolution des rapports de genre dans la population concernée par l'intervention.

On peut pour cela s'appuyer sur un simple constat des écarts entre la situation avant l'intervention et celle pendant ou après celle-ci. Les outils présentés sur les fiches n° 2, 3, 4, 8 peuvent fournir ces renseignements, à condition d'avoir été appliqués préalablement au stade de l'étude de contexte.

L'outil de la fiche n° 7 ne se base pas sur les écarts, mais tente d'analyser si les effets d'une intervention sont conformes à ses objectifs : il a l'avantage d'être utilisable en décelant des effets de l'intervention même sans avoir été appliqué précédemment. La fiche n° 10 peut fournir des informations précises au sujet des objectifs de l'intervention et la démarche présentée s'appuie, dès le stade de conception, sur la définition d'indicateurs utiles au suivi et à l'évaluation de l'intervention.

Les outils des fiches n° 9 et 11 fournissent une grille de lecture permettant d'apprécier une intervention au moment de son évaluation en fonction de son approche et de la nature des objectifs. Sur les fiches n° 12 et 13, on retrouve des questions qui peuvent utilement alimenter l'évaluation, dès le stade de la définition des termes de référence.

Il est également possible de s'inspirer des questions-clés de la fiche n° 1. Conçue comme grille d'analyse à appliquer à une intervention dès son élaboration, les thèmes des questions peuvent être repris et adaptés lors d'une évaluation, en particulier si la phase de conception de l'intervention fait partie des objets de l'évaluation.

CHAPITRE 4

POUR EN SAVOIR PLUS sur le genre.

- **Bibliographie**
- **Ressources électroniques**
- **Formations**

Bibliographie raisonnée sur Genre et Développement

ADJAMAGBO Agnes, « Relations de Genre et accès des femmes aux moyens de production » Rapports de Genre et Questions de Population. II. Genre, population et Développement. Les Pays du Sud, INED, Paris 2000, p.21-34

Genre/Travail (rural)/Démocratie (pouvoir)

AKOUA AGOUNKE -ATCHRIMI Emma et al., "Mais enfin, le Genre c'est quoi?", Genre, Population et Développement en Afrique de l'Ouest, Edité par Thérèse Locoh et Koffi N'Guessan, ENSEA, FNUAP, Abidjan 1999, p.137-144.

Genre/Recherche/Théorie/Formation

ANTOINE Philippe, SOW Oumar, « Rapports de Genre et dynamiques migratoires » Le cas de l'Afrique de l'Ouest », Rapports de Genre et Questions de Population. II Genre, Population et Développement. Les Pays du Sud. INED, Paris, Juin 2000, p.142-159.

Genre/Situation de Crise (Migrations)/Famille

BERAR AWAD Azita, « Quelles politiques pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion : une évaluation critique d'actions en appui aux femmes chefs de ménage », Femmes du Sud, chefs de famille, Editions Karthala, Paris, 1996, p.257-270.

Genre/Famille/Travail/Pauvreté.

CALPAS Eric, « Les femmes chefs de famille : spécificités du milieu urbain » Femmes du Sud, chefs de famille, Editions Karthala, Paris, 1996, p.109-127.

Genre/Famille/Pauvreté/Politiques (services urbains)

CHANT Sylvia, GUTMANN Matthew, « Mainstreaming Men into gender and Development, Debates, Reflexions, Experiences », OXFAM Working Paper, Oxfam, Oxford, 2000, 60 pages.

Genre/Masculinité/Evolution du concept genre

CHARLIER Sophie ; DRION, Claudine ; CLARICE, Un autre genre s.v.p. ! Un livre-jeu sur l'égalité entre femmes et hommes, Editions Luc Pire/Le Monde selon les femmes, Bruxelles, 1998, 91 pages.

Genre/Egalité/Animation/Education/Emploi/Partage des tâches

COENEN Marie-Thérèse, De l'égalité à la parité. Le difficile accès des femmes à la citoyenneté, Editions Labor, Bruxelles, 1999, 89 pages.

Genre/Parité/Egalité/Education

COMMISSION EUROPEENNE. . Direction générale Emploi, relations industrielles et affaires sociales. *Programme d'Action Communautaire à moyen terme pour l'égalité de chances entre les femmes et les hommes. Résultats et enseignements obtenus par les projets. Rapport sur les deux premières années.*, 1999, 24 pages.
Genre/Projets/ Démocratie (égalité)

DAM H. van, KHADAR A., VALK M., « Institutionalizing Gender Equality, Commitement, Policy and Practice », Critical Reviews and Annotated Bibliographies Series, Royal Tropical Institute, Oxfam, International Information Centre and Archives for the Womens Movement, Amsterdam, 2000, 172 pages.
Genre/Institutions/Etudes de cas/Bibliographie

DESGREES DU LOU Annabel, « Le Sida, Un Révélateur des disparités de Genre en Afrique, Les Femmes Affrontées à une Multiplicité de Risques ». Rapports de Genre et Questions de Population .II. Genre, Population et Développement. Les Pays du Sud. INED, Paris, Juin 2000, p.105-116.

Genre/Santé/

DGCID, Ministère des Affaires Etrangères *Promouvoir l'égalité homme-femme. Bilan de l'action internationale du ministère des Affaires étrangères* Direction Générale de la Coopération Internationale et du développement, Paris, 2000,21 pages.
Genre/Education/Santé/Violence/Droits/ Nouvelles technologies

DESRUES Isabelle, « Les femmes réfugiées », Femmes du Sud, chefs de famille, Editions Karthala, Paris, 1996, p.325-345
Genre/Situation de crise (réfugiées)/Santé/Education/Travail/Violence

DIARRA DOKA Marathe, « Femmes et micro-économie au Niger : le petit crédit », Les silences pudiques de l'économie. Economie et rapports sociaux entre hommes et femmes, Sous la direction . d'Yvonne Preisweick, UNESCO, DDC, IUED, 1998, p.195-205
Genre/Economie(crédit)/Travail

Dossier: Parité hommes-femmes, Le Courrier. Magazine de la Coopération ACP-UE, 65 pages
Genre/Démocratie (parité), Travail/ Santé/Pauvreté

DUBOIS Jean-Luc, « Comment les politiques de lutte contre la pauvreté peuvent-elles prendre en compte les inégalités sexuées » Rapports de Genre et Questions de Population II. Genre, population et développement . Les Pays du Sud, INED , Paris, Juin 2000, p.35-51.

Genre/Pauvreté(inégalités , politiques)

FIDA (Fonds International de Développement Agricole) *Sécurité Alimentaire des Ménages et Rôle des Hommes et des Femmes. Aide -Mémoire pour la conception des programmes et des projets.*, 1999, 20 pages plus six rappels thématiques.

Genre/Pauvreté/Travail

Fonds des Nations Unies pour la population FNUAP *La Violence contre les femmes et les filles. Un problème prioritaire de santé publique* New York, 1999. 28 pages.

Genre/Violence/Santé

HEINEN Jacqueline ; KERGOAT Danièle, *Un continent noir : le travail féminin.* Cahiers du Genre, n°26, L'Harmattan, Paris, 1999, 171 pages.

Genre/Egalité/Emploi/Marché du travail/Rapports sociaux

JACQUET Isabelle, Développement au masculin/féminin. *Le Genre, outil d'un nouveau concept*, L'Harmattan, Paris, 1995, 186 pages

Genre/Egalité/Typologie/Projet de développement/Outils d'analyse

JENSEN Kira et OTOO-OYORTEY Naana, *Gender-Based Violence : An Impediment to Sexual and Reproductive Health*, International Planned Parenthood Federation(IPPF), Prague,1998, 45 pages.

Genre/Santé /Violence

KAABER Naila, « *Conflicts over credit : Re-evaluating the empowerment potential of loans to women in rural Bangladesh* », *World Development*, Vol 29, N°1, 2000, p.63-84.

Genre/Evaluation (micro-crédit)/Pouvoir

KABRE Marie-Bernardette et al. « *Rapports de Genre, Systèmes de Genre et Changement Social* », *Genre, Population et Développement en Afrique de l'Ouest*, Edité par Thérèse Locoh et Koffi N'Guessan, ENSEA, FNUAP, Abidjan 1999, p.1-11

Genre/ Développement/ Théorie

KABRE Marie-Bernadette, « *Education et Scolarisation, Enjeux Majeurs Des Rapports de Genre* », *Genre, Population et Développement en Afrique de l'Ouest*, Edité par Thérèse Locoh et Koffi N'Guessan, ENSEA, FNUAP, Abidjan 1999, p.73-85.

Genre/Education

KHAIRY Ndiaye Oumy, « *Parité entre hommes et femmes et Participation à la Planification du Développement Agricole. Leçons du Sénégal* » FAO/Etude de cas, Dakar 1997.

[http : www.fao.org/Gender/Static/CaseSt/Sen/sen-f](http://www.fao.org/Gender/Static/CaseSt/Sen/sen-f)

Genre/Agriculture/développement durable/Démocratie (parité)/Méthodologie

LABOURIE-Racape, Annie, « *Le genre comme concept et outil d'analyse en sciences sociales* », *Démographie, Sexe et Genre : Bilan et perspectives. Journée Séminaire à l'INED, le 21 juin 1999.* Paris, mai 2000, p.3-11

Genre/Théorie (concepts)/Méthodologie

LERY Alain, « Genre et Statistique : un chantier à développer » Annexe 3. Rapports de Genre et Questions de Population. II. Genre, Population et Développement. Les Pays du Sud. INED, Paris, Juin 2000, p.193-196

Genre/Statistiques/Méthodologie

LOCOH Thérèse, « L'Analyse de rapports de Genre : Une nouvelle approche des questions de population », Genre, Population et Développement en Afrique de l'Ouest, Edité par Thérèse Locoh et Koffi N'Guessan, ENSEA, FNUAP, Abidjan 1999, p.13-34.

Genre/Population (Variables démographiques)

LOCOH Thérèse ; LABOURIE-RACAPE Annie ; TICHIT Christine, Genre et développement : des pistes à suivre, CEPED, Paris, 1996, 154 pages.

Genre/Démographie/Economie/Développement rural/Scolarisation/Formation

MARCH Candida ; SMYTH Ines ; MUKHOPADHYAY Maitrayee, A guide to Gender-Analysis Frameworks, Oxfam, Oxford, 1999, 144 pages.

Genre/Outils d'analyse/Approche sociale/Méthodologie

MARIUS-GNANOU Kamala, « L'impact des programmes de développement économique (micro crédit) sur les femmes en milieu rural. Le cas de l'Inde ». Les silences pudiques de l'économie. Economie et rapports sociaux entre hommes et femmes, sous la dir. D'Yvonne Preisweick, UNESCO, DDC, IUED, 1998.

Genre/Famille/Travail/Pauvreté/Politiques/Projets (micro-crédit)

MEDA Dominique, Le temps des femmes. Pour un nouveau partage des rôles, Flammarion, Paris, 2001, 199 pages.

Genre/Travail/Société/Rôle/Partage des tâches

PEROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, « Des Femmes au risque de la guerre. Une étude de cas de la Somalie et du Soudan ». Rapports de Genre et questions de population. II. Genre, Population et Développement. Les Pays du Sud, INED, Paris, Juin 2000, p.161-175 **Genre/Situation de Crise (guerre)**

PILON Marc, « Les femmes chefs de ménage en Afrique : état de connaissances », Femmes du Sud, chefs de famille, Editions Karthala, Paris, 1996, p.235-256.

Genre/Famille/Théorie

RANDRIAMARO Zo, « Les Activités économiques, Un révélateur des disparités de Genre », Genre, Population et Développement en Afrique de l'Ouest, Edité par Thérèse Locoh et Koffi N'Guessan, ENSEA, FNUAP, Abidjan 1999, p.51-71.

Genre/Travail (emploi dans plusieurs secteurs)/Famille

RANDRIAMAMONJY Marie, « La situation des femmes en milieu rural, un frein à l'amélioration de la production », Genre, Population et Développement en Afrique de l'Ouest, Edité par Thérèse Locoh et Koffi N'Guessan, ENSEA, FNUAP, 1999, p.119-126

Genre/Travail/Pauvreté

RYCKMANS Hélène, « La formation en genre : pratiques et enjeux dans les projets et politiques de développement en Afrique francophone » Colloque international Genre, population et développement en Afrique. Session II. Nouvelles approches méthodologiques Abidjan, juillet 2001, 15 pages. (CDRom).

Genre/Formation/Méthodologie

THIRIAT Marie-Paule, « Les Pratiques Matrimoniales, au Principe des Systèmes de Genre » Rapports de Genre et Questions de Population .II. Genre, Population et Développement. Les Pays du Sud, INED, Paris, Juin 2000, p.81-94.

Genre/Famille/Mariage

RESSOURCES ELECTRONIQUES SUR

1/ ORGANISMES INTERNATIONAUX :

1.1/ Communauté Européenne

Développement social, humain et culturel, questions relatives à l'égalité de sexe

Ce site a été créé pour fournir des informations sur toutes les activités de la Communauté Européenne en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au niveau intergouvernemental.

http://www.europa.eu.int/comm/development/sector/social/index_fr.htm

Egalité des chances entre les femmes et les hommes

http://www.europa.eu.int/pol/equopp/index_fr.htm

L'égalité des sexes et le développement

http://www.europa.eu.int/comm/development/sector/social/gender_fr.htm

Intégration des gestions de genre dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de toutes les politiques et actions de la Communauté en matière de développement. Documents en anglais et en français. Rapports annuels sur les projets, textes sur la législation communautaire, évaluation de l'impact genre. Magazine « Egalité entre les femmes et les hommes ». Liens

Egalité entre Femmes et Hommes

http://www.europa.eu.int/comm/employment_social/equ_opp/links_fr.html

Liens à autres sites internet concernant l'égalité hommes-femmes dans la commission européenne et autres institutions de l'UE, les Organismes internationaux, les partenaires sociaux, les ONG et les gouvernements

1.2/ Nations Unies. Programmes Fonds

Commission sur le statut de la femme

<http://www.un.org/womenwatch>

Ce site très riche en informations sur la condition de la femme dans le monde propose de nombreux documents en anglais. Une base de données permet de trouver rapidement des articles ou des organismes ressources par pays.

LA THEMATIQUE DU GENRE

United Nations Development Fund for Women

<http://www.unifem.undp.org>

Soutient depuis 1975 les programmes novateurs des gouvernements et des ONG dans plus de 100 pays dans le domaine du renforcement du pouvoir économique des femmes et de l'égalité entre les sexes. Propose une importante base de données de ressources en anglais, des outils pour l'analyse du genre et des liens.

PNUD : United Nations Development Programme

<http://www.undp.org/gender>

La section genre du Programme des Nations Unies pour le Développement « Genre et Développement » s'emploie à remédier aux causes multiples de la pauvreté et à promouvoir le développement, en oeuvrant notamment pour le respect des droits de la personne et en favorisant l'émancipation des femmes.

Documents en ligne en langues anglaise et française, guides et manuels de formation, outils méthodologiques d'analyse du genre. Liste des ressources en lignes. Indicateurs et statistiques.

United Nations Population Fund

<http://www.unfpa.org/gender>

Le Fonds des Nations Unies pour la population se penche principalement sur l'autonomie et la promotion des femmes, la santé de la reproduction et les soins de santé à la population. De nombreux documents sont en ligne en langue anglaise sur la santé, la population, la sexualité dans le monde, possibilité pour certains d'avoir une version française et espagnole. Recherche par pays et par grands thèmes

1.3/ Institutions spécialisées

Banque Mondiale GenderNet

www.worldbank.org/gender

Ce site décrit comment la Banque Mondiale promeut l'égalité des genres, il présente des résumés des connaissances et des expériences de l'organisme et contient une section qui permet la discussion sur les questions de genre.

www.worldbank.org/gender/beijing5/publication.htm

Rapport sur la conférence « Femmes 2000 » à télécharger

www.worldbank.org/gender/ressources/publications.htm

Base des publications de la Banque Mondiale. Fiche bibliographique du document avec la possibilité de les télécharger ou de les commander en ligne.

<http://genderstats.worldbank.org>

Bases des données statistiques de la Banque Mondiale. Permet d'obtenir en croisant un thème et un pays les indicateurs sur les dernières années.

PovertyNet

www.worldbank.org/poverty/inequal

Ce site a pour but de mettre des ressources et des contacts à la disposition des personnes dont l'objectif est la réduction de la pauvreté. Cette page sélectionne les ressources sur la relation de pauvreté-inegalité. Nombreux documents en anglais

FAO : Food and Agricultural Organisation Genre et sécurité alimentaire

<http://www.fao.org/gender/GENRE.htm>

Analyse socio-économique et analyse spécifique de chaque sexe dans une thématique développement rural et nutrition. Des fiches documentaires permettent d'avoir des informations rapides sur différents pays.

Local Indigenous Knowledge Systems :Links

<http://www.fao.org/sd/LINKS/about.htm>

Ce projet mis en œuvre avec différentes organisations dans quelques pays du sud de l'Afrique : Mozambique, Tanzanie, Zimbabwe et Swaziland afin d'explorer les liens entre genre, biodiversité et systèmes de connaissances indigènes locaux. Ressources documentaires en anglais à télécharger.

Bureau régional de la FAO pour l'Afrique - Programme pour l'intégration des femmes à l'agriculture et au développement rural.

www.fao.org/sd/Wpdirect/Wpre0001.htm

Plan d'action de la FAO pour l'intégration des femmes dans le développement (1996-2001)

Programme d'analyse socio-économique selon le genre (ASEG)

www.fao.org/sd/seaga/main1_fr.htm

Ce programme du département du développement durable vise à renforcer la conscience sur les questions liées au genre. Le site est disponible en 3 langues. Publications d'outils méthodologiques destinés à faciliter la prise en compte des questions socio-économiques selon le genre à tous les niveaux d'organisation de la société et dans divers domaines techniques. Divers guides pratiques sont disponibles sur le site. Recherche des documents par mot clé et par thème.

Projet Dimitra . Femmes rurales et Développement.

<http://www.fao.org/dimitra/fr/query/start1.idc>

Depuis 1998 la FAO met en place avec la participation financière de la DGCI de la Belgique et la Fondation Roi Baudouin un projet pour augmenter l'information sur les projets de développement et contribuer à la sensibilisation au genre parmi les acteurs du développement. Zone géographique concernée : Afrique, Europe, Proche-Orient. Une Base de données de fichiers descriptifs des projets, des organisations et des publications est à consulter sur le site. Un bulletin d'information semestriel en anglais et en français est à télécharger.

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

<http://www.oecd.org/dac/Gender/htm>

C'est dans le groupe de travail sur l'égalité homme-femme du Comité d'Aide au Développement (CAD) que l'OCDE présente les actions définies pour promouvoir la réalisation des objectifs définis lors de la Conférence de Pékin en vue de parvenir à l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce site propose de nombreux documents à télécharger. Une librairie en ligne permet de commander directement les références choisies.

OIT : Organisation Internationale du Travail

<http://ilo.org/public/french/info/index.htm>

Directives pour l'intégration des questions de genre dans la conception, le suivi et l'évaluation des programmes et des projets de l'OIT. Ce site propose de nombreux documents en ligne sur l'emploi et la protection du travail.

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

<http://www.who.int/frh-whd/index.html>

Women's Health and Development (WHD) est la section de l'OMS qui a intégré la dimension « Genre » dans la recherche médicale et dans la politique des programmes. Documents en ligne sur la violence, les mutilations génitales, le VIH, le tabagisme et tout ce qui concerne la santé au féminin dans le monde

UNESCO : Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture Site Femme et Egalité des genres

<http://www.unesco.org/women>

La section Femme et égalité des genre de l'UNESCO propose de nombreux documents en 3 langues sur l'éducation et la formation des femmes dans le monde. Rapports de commissions en ligne, textes législatifs, conventions et accords. Dossiers d'information sur la condition féminine, définition du terme « genre ».

Base de données statistiques de l'UNESCO

<http://unescostat.unesco.org/fr/stats/stats0.htm>

Indicateurs sur l'éducation dans le monde par sujet, par pays et par région de 1970 à 1997

2/ SITES FRANCOPHONES

2.1/ Afrique francophone :

ENDA Tiers Monde/Synergie Femmes et Développement

<http://www.enda.sn/synfev/synfev.htm>

Au sein de l'ONG ENDA Tiers Monde, cette section a pour but de promouvoir des actions de développement au bénéfice des femmes, pour la paix et le développement, il joue le rôle de Conseil local pour les activités du Fonds Mondial pour les Femmes au Sénégal. Service d'information électronique en matière de santé et de droit.

Famafrique

<http://www.famafrique.org>

Espace d'expression sur le genre. Ce site d'information pour les femmes d'Afrique francophone qui agissent pour la promotion d'un développement durable, créé dans le cadre du projet « Inforoutes au féminin pour l'Afrique

francophone » joue un rôle fédérateur de réseaux, de redistribution d'information et de ressources en provenance et en direction des sous-régions d'Afrique francophone et du reste du monde. Le projet «parenté conjointe » , moyen d'expression pour la justice de genre, propose des articles sur cette thématique au Sénégal. Formations et outils permettant de mieux utiliser les inforoutes. Textes de référence et informations sur le déroulement et le contenu des conférences internationales et régionales sur les femmes. Bulletin électronique de liaison « La Toile d'elles » à télécharger publie des liens et des ressources en ligne.

Femmes et développement - Annuaire d'associations et d'organismes d'actions sur le terrain

<http://www.famafrique.org/femafrfranc/fafindex.html>

Initiatives Genre et Développement

<http://www.iged.madagascar.org>

IGED appuie les projets issus de la coopération Madagascar - Union Européenne visant à promouvoir l'égalité des hommes, des femmes et des jeunes en matière de développement économique et social. Divers outils sont mis en place pour aider les différents acteurs : un fichier contact des personnes ressources, une bibliographie annotée, un forum de discussions, la mise en place de formations
Guide et photos

Fondation Friedrich Ebert

<http://www.fes.de/fulltext/bueros/senegal/00720toc.htm>

Edition 1999 du répertoire des ONG et associations féminines du Sénégal rédigé en collaboration avec le Ministère de la Famille, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale. Ce document est présenté sous forme de fiches descriptives des associations féminines locales classées par région.

2.2/ Belgique :

Le Monde selon les femmes

<http://www.mondefemmes.org>

Cette association a pour objet de sensibiliser au moyen des techniques d'information, la population belge aux problèmes de développement dans le Tiers Monde. Elle s'attache particulièrement à son rôle de sensibilisation et de formation en genre et développement. Elle offre un appui aux réseaux de femmes Sud-Nord et propose des formations et des animations sur ce thème. Articles et publications à se procurer au siège. Revue éditée « Palabras » en français et en espagnol.

2.3/ Canada :

ACDI-CIDA : Agence Canadienne de Développement International

<http://www.acdi-cida.gc.ca>

Site bilingue anglais français qui met à la disposition des utilisateurs des outils de base pour aborder l'analyse en matière de genre. Une bibliothèque virtuelle très bien fournie d'ouvrages et de documents à télécharger ou à commander en ligne. Un guide des indicateurs propose une méthodologie....

CRDI : Centre de Recherche pour le Développement International

<http://www.idrc.ca>

La section genre et développement durable se consacre à l'intégration des considérations relatives à la problématique hommes-femmes dans tous les programmes et toutes les initiatives du CRDI. Ce site fourmille de documents en anglais et en français : Guides méthodologiques, rapports de projets, bibliographie annotée sur l'équité sociale et économique, l'environnement, la santé en Afrique, Asie et Amérique Latine. Magazine électronique et publications en ligne. Personnes ressources. Il propose également des formations et des stages de sensibilisation.

2.4/ France :

Agence Française d'information des femmes dans le monde

<http://mire.net/penelopes>

Ce site propose surtout des articles sur l'actualité, la culture et les loisirs. La santé et l'éducation

CEDID-IRD Centre de documentation et d'information scientifique pour le développement de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD)

<http://www.ird.fr>

Dans le cadre du Projet documentaire « Femmes du Tiers Monde », le CEDID recueille l'information en partenariat avec les organisations des pays du Sud et du Nord pour produire une banque de données sur toutes les thématiques propres à l'étude des relations de genre, à la situation des femmes dans les différents pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et du Pacifique. Nombreux documents en ligne en anglais et en français.

MAE Ministère des Affaires Etrangères

<http://www.diplomatie.fr/mae/index.html>

Les programmes de coopération intégrant le genre sont suivis par la Direction générale de la coopération internationale et du développement (DGCID).

Documents en ligne sur la thématique genre et coopération.

3/ SITES ANGLOPHONES

EQUINET

<http://www.equinet.org.sw>

Ce réseau participe à la promotion sur l'égalité en matière de santé dans différents pays d'Afrique Australe et de l'Est, Botswana, Zimbabwe.... Une bibliothèque en ligne permet d'obtenir des informations sur les politiques sanitaires de ces zones géographiques. Une lettre d'information « Fahamu » peut être téléchargée.

Global Reproductive Health Forum

<http://www.hsph.harvard.edu/organizations/healthnet/index.htm>

Nombreux documents en anglais et en espagnol téléchargeables sur le thème de la santé maternelle et la contraception en Afrique de l'Est et en Asie. Un forum de discussions, des liens et une librairie en ligne.

International Water and Sanitation Centre

<http://www.irc.nl>

Cet organisme hollandais participe à la mise en place d'une politique du genre en matière d'hydraulique villageoise et l'assainissement, de gestion communautaire, de planification, de promotion et d'éducation à l'hygiène en Afrique, Asie et Amérique Latine. Documents à télécharger , magazine électronique, articles et rapports de projets sont majoritairement en anglais, certains documents en français. Possibilité de commande en ligne. Formation sur l'aspect genre dans la thématique de l'eau

Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit

<http://www.gtz.de>

Cet organe exécutif de la coopération technique allemande a tenté d'intégrer le concept genre à partir de 1993. Leur approche est expliquée sur le site, illustrée par des exemples précis. Liste des publications en allemand, anglais et certaines en français, espagnol et portugais (à télécharger et/ou à commander): documents conceptuels, manuels, documents spécifiques en fonction du secteur ou de la région concernée.

Women in Development Network

<http://www.widnet.com>

Portail de liens hypertextes, bilingue anglais/français. Base de données, nombreux documents en ligne. Une liste de magazines féminins et documents de références

4/ SITES HISPANOPHONES

AECI : Agence Espagnole pour la Coopération Internationale.

<http://www.aeci.es>

Organe du Ministère des affaires étrangères espagnol , cette unité comporte une section « genre et développement » . Nombreux documents sur la thématique égalité des sexes avec une approche d'éradication de la pauvreté par des conditions de travail plus favorables aux femmes. Une revue est disponible en ligne.

Directrices y guías de conceptos del CAD sobre la igualdad entre mujeres y hombres (MAE, SECIPI, Madrid, 1998)

<http://www.mae.es/igualdadcad>

Traduction et diffusion en ligne de documents de l'OCDE sur la CAD politique du genre.

CIDHAL : Comunicacion Intercambio para el desarrollo humano en America Latina

<http://www.laneta.apc.org/cidhal/index.html>

Cette association contribue à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à travers la mise en place de projets économiques. Un centre de documentation propose ses services dans un système de prêt , une sélection de l'information et une diffusion en ligne d'articles ou de revues sur le genre au Mexique et en Amérique Latine

Comision Economica para América Latina y el Caribe

<http://www.cepal.org/genero>

Commission régionale des Nations Unies, le CEPAL participe au développement économique de l'Amérique Latine, il coordonne les actions et renforce les actions économiques de ces pays avec le monde entier. Documents sur l'aspect économique de la notion de genre en espagnol et en anglais (Bulletins démographiques, indicateurs, analyses...) sont à télécharger ou à commander. Catalogue des publications et magazine électronique « Revista de la Cepal ».

Instituto de la Mujer

<http://www.mtas.es/mujer>

Organe dépendant du Ministère du Travail et des Affaires sociales, s'est donné pour objectif de promouvoir l'égalité sociale et la participation de la femme dans la vie politique, culturelle, économique et sociale. Une base de données statistiques « Mujeres en Cifras » permet d'avoir des chiffres sur la démographie, la santé, la politique en Espagne.

Mujeres del Sur

<http://www.mujeresdelsur.org.uy/democraa/enlaces.htm>

Nombreux documents à télécharger .Sélection de liens sur l'Amérique Latine par pays

Organismes de formation

CONTINENT	PAYS	INSTITUTION/VILLE	INTITULE FORMATION	SITE
AFRIQUE		Consultant GED indépendant	Jeux de rôle et nouveaux rapports de genre dans la formation des agents de développement	allagbada.multimania.com/jeuxderole.html
AFRIQUE	AFRIQUE DU SUD	The University of Cape Town	Programme in Women's and Gender Studies Undergraduate Programme, postgraduate programme	www.uct.ac.za
AFRIQUE	BURKINA FASO	Centre d'Etudes Economiques et Sociales de l'Afrique de l'Ouest Bobo-Dioulasso	Animation pour le Renforcement Institutionnel des Organisations Paysannes. Planification participative des actions de développement des Unions et Fédérations d'Organisation Paysannes et des communes rurales. Management des Unions et Fédérations d'Organisation Paysannes	www.inter-reseaux.org/infodev/repertoire/CESAO.htm
AFRIQUE/EUROPE	SENEGAL/ ROYAUME UNI	CODESRIA Dakar International Programs Officer London	Atelier de formation des formatrices en genre	www.sas.upenn.edu/African_Studies/codesria/akina1200.html
AMERIQUE	CANADA	Université du Québec Chicoutimi	Femmes et développement Rapports de genre et développement	www.uqac.quebec.ca

CONTINENT	PAYS	INSTITUTION/VILLE	INTITULE FORMATION	SITE
AMERIQUE	CANADA	Centre de recherches pour le développement international Ottawa	Genres et développement durable	www.idrc.ca/awards/fgsdinf.html
AMERIQUE	CANADA	Université de Laval	Femmes et développement	www.ulaval.ca
AMERIQUE	CHILI	Universidad Austral de Chile Valdivia	"Mujer y Desarrollo: Construyendo el Derecho a la Igualdad"	infomed.uach.cl/eventos/jmujer
ASIE	PHILIPPINES	International Rice Research Institute Metro Manila	Gender Analysis in Agriculture, Forestry and Natural Resources	www.cgiar.org/irri
ASIE	PHILIPPINES	International Institute of Rural Reconstruction,Cavite	Gender in program management	www.iirr.org
EUROPE	BELGIQUE	<i>Le Monde selon les femmes</i>	Le concept genre Genre et mouvements sociaux Outils méthodologiques de sensibilisation sur genre et développement Genre et modes de communication Séminaire d'échange sur l'intégration du genre dans le cycle du projet	home.yawadoo.com/mondefemmes.orgx/formations/index.htm
EUROPE	ESPAGNE	Fundación Universidad-Empresa de Valencia	Master Agentes de Igualdad	www.adeit.uv.es/av
EUROPE	FRANCE	Institut de Formation et d'Appui aux Initiatives de Développement(IFAID) Bordeaux	Les inégalités entre les hommes et les femmes Femmes et les processus de démocratisation Développement local et associations féminines Evolution de la place des femmes dans les sociétés / Conception d'outils	www.ifaid.org
EUROPE	PAYS BAS	International Agricultural Centre (IAC), Wageningen	Gender, Organisational Change, Agricultural and Leadership (GOAL) Gender, & Organisational Change, Agriculture and Leadership	www.iac.wageningen-ur.nl/
EUROPE	PAYS BAS	Office of Student Affairs Institute of Social Studies The Hague	Women and Development Women dan development major	www.iss.nl

CONTINENT	PAYS	INSTITUTION/VILLE	INTITULE FORMATION	SITE
EUROPE	PAYS BAS	Larenstein International Agricultural College Department of International Education,Deventer	Gender, Extension Workers and Agriculture	www.larenstein.nl
EUROPE	PAYS BAS	Gender and Development Training Centre Egmond aan Zee	"International Course in Gender, Development and Organisational Change"	www.gender-training.nl
EUROPE	ROYAUME UNI	Imperial College at Wye The External Program, Distance Learning Kent	Gender Issues in Agrarian Development Gender Issues in Agrarian and Environmental Change	www.wye.ac.uk/EP/index.html
EUROPE	ROYAUME UNI	Overseas Development Group University of East Anglia Norwich	Gender mainstreaming : practical skills and critical analysis	www.uea.ac.uk/dev/odg/pages/course_d.htm
EUROPE	ROYAUME UNI	Center for International Development and Training University of Wolverhampton Walsall	Gender trainers award Gender Analysis and Planning	www.wlv.ac.uk/cidt
EUROPE	ROYAUME UNI	Development Planning Unit The Bartlett University College London	Intégrer le genre au développement Certificate Course London-based Tailor-made Training In-country Tailor-made Training	www.ucl.ac.uk/dpu/
EUROPE	SUISSE	Université de Genève, université de Lausanne Genève, Lausanne	DEA Etudes Genre Certificat de formation continue Aspects sociaux et culturels du féminin et du masculin /Etudes Genre	www.unige.ch/etudes-genre/dea.html
OCEANIE	AUSTRALIE	Key Centre for Women's Health in Society/The University of Melbourne	Gender and Health Short Course Begins	www.kcwh.unimelb.edu.au

Portails des sites traitant des formations

fr.awid.org/evenements/
www.infoagrar.ch/index.htm
www.famafrique.org

CHAPITRE 5

FICHES PRACTIQUES

- Fiche n° 1 :** Des questions clés
- Fiche n° 2 :** Le profil d'activités
- Fiche n° 3 :** Profil d'accès et de contrôle
- Fiche n° 4 :** Profil socio-politique des femmes
- Fiche no. 5 :** Facteurs d'influence
- Fiche n° 6 :** Appréciation des besoins pratiques et intérêts stratégiques
- Fiche n° 7 :** La matrice d'analyse de genre
- Fiche n° 8 :** Renforcement des potentialités pour lutter contre la pauvreté et les inégalités
- Fiche n° 9 :** Le tableau d'*empowerment*
- Fiche n° 10 :** Analyse selon le genre des causes et effets d'un problème
- Fiche n° 11 :** Analyse de l'approche d'une intervention
- Fiche n° 12 :** Analyse du potentiel de transformation d'une intervention
- Fiche n° 13 :** Analyse « 3 R »

Possibilités d'utilisation des outils présentés sur les fiches

Contexte d'utilisation	Etude du milieu / diagnostic	Conception d'une intervention	Au sein du système de suivi	Pendant des évaluations internes ou externes	Utilisation répétée pendant le cycle	Utilisation comme outil participatif	Dans le cadre d'une formation
Numéro et intitulé de la fiche							
Fiche n°. 1 : Questions clés ...		X		x			X
Fiche n°. 2 : Le profil d'activités	X		x	x	X	X	x
Fiche n°. 3 : Profil d'accès et de contrôle	X		x	x	X	X	x
Fiche n°. 4 : Profil socio-politique des femmes	X		x	x	X	X	x
Fiche n°. 5 : Facteurs d'influence	X				X	X	x
Fiche n°. 6 : Appréciation des besoins pratiques et intérêts stratégiques	X					x	x
Fiche n°. 7: La matrice d'analyse de genre		X	X	X	X	X	x
Fiche n°. 8 : Renforcement des potentialités pour lutter contre la pauvreté et les inégalités	X	X	X	X	X	x	X
Fiche n°. 9 : Le tableau d'empowerment		X		X			X
Fiche n°.10 : Analyse selon le genre des causes et effets d'un problème	X	X	X	X			X
Fiche n°.11 : Analyse de l'approche d'une intervention		X		X			X
Fiche n°.12 : Analyse du potentiel de transformation d'une intervention		X		X	x		X
Fiche n°.13 : Analyse « 3 R »		X		X	x		X

X - utilisation préconisée X - utilisation possible sous certaines réserves

Fiche n°. 1 : Questions clés pour guider l'intégration des rapports de genre dans la conception et la planification d'une intervention de développement¹⁰

Utilisation : Pour guider le processus de conception d'une intervention ou pour faire une lecture critique d'une intervention conçue.

Points forts : Sert de « check-list » pendant le processus de conception et planification.

Limites : Ne tient pas toujours compte des aspects spécifiques qui devraient être considérés dans un contexte donné. Ne préconise pas de remède au cas où une intégration insuffisante de l'approche « genre » serait constatée.

- Quelles sont les hypothèses concernant la **répartition des responsabilités et des ressources** dans la population concernée par l'intervention ? Sur quelle évidence ces hypothèses se fondent-elles ? Est-ce qu'une analyse des relations de genre dans la population concernée a été menée avant la conception de l'intervention ?
- Qui sont les **bénéficiaires** de l'intervention ? Est-ce qu'ils sont clairement et spécifiquement identifiés (selon âge, statut socio-économique, sous-groupes, etc., des catégories comme "femmes" ou "pauvres" n'étant pas suffisamment homogènes en soi) ?
- Quels sont les **objectifs** de l'intervention ? Qui a été consulté pour définir ces objectifs ? Est-ce que l'intervention vise la réduction des inégalités liées au genre ? Quels types d'inégalité seront réduits pour le renforcement de quels capitaux ? Est-ce que l'intervention répond à des besoins pratiques et/ou stratégiques de tous les bénéficiaires ? Est-ce que l'intervention vise l'*empowerment* des femmes ? Est-ce qu'il a été clairement défini ce que veut dire *empowerment* dans le contexte donné ? Qui a été impliqué et/ou consulté pour cette définition ? Est-ce que des critères et indicateurs ont été définis d'emblée pour mesurer l'atteinte des objectifs ? Qui a été impliqué et/ou consulté pour cette définition ? Comment les données correspondantes seront-elles collectées ? Est-ce que l'objectif de l'intervention est pertinent compte tenu du contexte ? Est-ce qu'il est ressenti comme pertinent par les bénéficiaires potentiels et notamment par les femmes ? Quels types d'inégalités sont visés pour renforcer quels types de capitaux ? Quelles inégalités existantes ne sont pas visées par l'objectif de l'intervention ? Quelles inégalités risquent d'être renforcées par l'intervention ?
- Est-ce que le **plein accès aux services de l'intervention** est assuré pour l'ensemble des bénéficiaires ciblés ? Est-ce que les contraintes spécifiquement féminines ont été prises en compte (au niveau des horaires, de la mobilité nécessaire, des possibilités de concilier les activités de l'intervention avec les tâches domestiques, la garde d'enfants, etc.) ? Est-ce que des changements, dus à l'intervention, dans la répartition des charges de travail, des responsabilités et de l'accès aux ressources ont été considérés ?

¹⁰ Cette liste est inspirée d'un extrait des "Guidelines for drawing up ToR for evaluation" de la CE (document interne, non publié) et de "A gender audit for development interventions" dans : KABEER, N., SUBRAHMANIAN, R., 1996, "Institutions, Relations and Outcomes : Framework and Tools for Gender-Aware Planning", IDS Discussion Paper no. 357, Sussex Appendix I, p. 56.

- Quels **gains ou bénéfices** vont être générés par ou grâce à l'intervention ? Quelles sont les personnes qui les contrôleront, qui les géreront ? Qui sont les exclus ou les perdants possibles de cette intervention ? Quelles femmes, quels hommes ? Comment cette répartition se justifie-t-elle ?
- Est-ce que l'intervention s'adresse aux **causes immédiates, sous-jacentes ou structurelles** du problème qu'elle souhaite résoudre ? Est-ce qu'elle semble viser le maximum de ce qui est faisable dans la situation donnée ? Est-ce que l'intervention vise à transformer les relations de genre existantes ? Si elle reste neutre vis-à-vis des rapports de genre ou si elle se limite à répondre à un besoin spécifique d'un genre, est-ce qu'il semble possible et opportun d'inclure dans la programmation de l'intervention un facteur de transformation de ces relations ? Quelles résistances ces changements rencontreraient ? Comment pourrait-on les surmonter ?
- Si l'intervention prévoit une **participation** active des bénéficiaires dans l'exécution de l'intervention et dans la gestion de ses ressources, est-ce que les femmes ou/et d'autres groupes vulnérables sont activement et équitablement impliqués dans les instances concernées ? Sinon, pourquoi pas ?
- Est-ce que le **dispositif de suivi de l'intervention** (tel qu'il est prévu au stade préliminaire) prévoit une **collecte de données différenciées selon le genre** ? Est-ce que ces informations seront utilisées pour une remise en question régulière de la marche de l'intervention ?
- Les **employés de l'institution partenaire** témoignent-ils d'une conscience de l'importance de l'aspect « genre » ? Combien de femmes et combien d'hommes sont employés, à quels postes ? Comment les responsabilités et l'accès aux ressources sont-ils répartis au sein de l'institution ?
- Dans quelle mesure les aspects de genre évoqués au stade de la conception de l'intervention seront-ils **traduits en pratique** lors de la phase de mise en œuvre ?

Fiche n°. 2 : Le profil d'activités¹¹

Utilisation : Pour la collecte et l'analyse d'information à différents stades, surtout avant la conception et la planification d'une intervention. Une utilisation répétée permettrait de tenir compte des évolutions.

Les fiches n°. 2 à 5 se complètent utilement et peuvent être utilisées comme un ensemble cohérent.

Points forts : Tient compte du triple rôle des femmes et permet d'obtenir une image relativement complète de leurs activités.

Limites : La distinction entre les trois types d'activités n'est pas toujours facile, notamment concernant les activités de collectivité.

Met l'accent sur les femmes et les hommes comme catégories distinctes et non pas sur les relations et les interdépendances entre individus et groupes.

Cette étape fait partie de l'étude préalable à toute intervention de développement. Elle essaie de fournir une réponse à la question « Qui fait quoi ? », sous forme d'inventaire d'activités, en tenant compte de la classification suivante :

- **Travail reproductif** : Cette catégorie comprend l'entretien du ménage et les soins de toutes sortes de ses membres. L'inventaire des tâches permet de tracer une liste, schématisée ci-dessous¹². En général, la majorité des tâches est exécutée par les femmes ou les filles (à spécifier).

	Femmes/Filles	Hommes/Garçons
Travail reproductif		
Soins des enfants		
Préparation des repas		
Collecte d'eau		
Collecte de combustibles		
Achats courants		
Ménage		
Soins de santé familiale		
Etc.		

- **Travail productif** : La production de biens et de services pour la consommation et pour le commerce font partie de cette catégorie, qu'il s'agisse d'une activité salariale ou non.

¹¹ Adaptation à partir des cadres d'analyse de Moser, Harvard, POP (voir : MARCH, C., SMYTH, I., MUKHOPADHYAY, M., 1999, "A Guide to Gender-Analysis Frameworks", Oxfam, Oxford).

¹² La gestation des enfants fait également partie des tâches liées à la reproduction. Comme celle-ci ne peut pas être prise en charge par les hommes, elle n'a pas été reprise dans ce tableau.

- Femmes et hommes peuvent être impliqués dans du travail productif, mais leurs fonctions et leurs responsabilités sont différentes. Le travail productif des femmes est souvent moins visible et moins valorisé que celui des hommes. En traçant la liste (selon l'exemple du tableau ci-dessus), il est donc indispensable d'être suffisamment précis dans la description des différentes activités (à titre d'exemple, une activité unique « agriculture » ne suffit pas pour déceler que les femmes font la plantation et le désherbage, alors que les hommes font le labour avec des animaux de trait). Si l'intervention de développement est de nature productive, le plus grand détail des tâches est nécessaire pour le domaine d'intervention.
- **Travail communautaire :**
Cette catégorie comporte l'organisation collective ou de services sociaux ou d'événements collectifs (cérémonies, célébrations, activités pour l'amélioration de la communauté, participation dans des groupes et organisations, engagements dans la politique locale, etc.). Il est important de tenir compte de ces activités, parce que ce type de travail est d'abord adossé sur le bénévolat. En général les femmes s'engagent avant tout dans des activités de gestion collective (*community-managing activities*) qui correspondent à une extension de leur travail reproductif (provision et entretien de ressources rares utilisées par tout le monde, comme l'eau, les soins de santé, l'éducation, etc.). Les hommes quant à eux participent à la politique locale, de manière organisée et formelle, souvent dans le cadre de partis nationaux. Contrairement aux femmes, les hommes sont souvent rétribués pour leur travail ou bénéficient de manière indirecte par une amélioration de leur statut ou une augmentation de leur pouvoir.

Selon le contexte, d'autres facteurs peuvent enrichir cette analyse :

- **Age, classe, ethnie, etc. :** On peut spécifier davantage la catégorie d'âge des personnes qui exécutent une activité (filles en âge scolaire, jeunes femmes, femmes adultes, femmes âgées, etc.). De la même manière, on peut choisir de faire des sous-catégories en fonction de critères économiques qui restent à définir selon le contexte (femmes pauvres, femmes de la classe moyenne, femmes de la classe supérieure). Ces spécifications sont importantes si la population est hétérogène et si les critères sont choisis selon les facteurs déterminants pour cette hétérogénéité.
- **Allocation de temps :** On peut spécifier le pourcentage de temps alloué à chaque activité et indiquer s'il s'agit d'une activité journalière, saisonnière, etc. (par exemple en heures journalières pour des activités journalières)
- **Lieu d'activité :** On peut spécifier où l'activité est accomplie, afin de connaître la mobilité des personnes concernées (à la maison, dans le champ familial, dans le magasin familial, dans la commune ou à l'extérieur, etc.)
- **Ressources nécessaires :** Il peut être intéressant d'enregistrer pour chaque activité les ressources employées. Cette information complète utilement le profil d'accès et de contrôle (voir Fiche no. 3)

D'un point de vue pratique, ces paramètres supplémentaires peuvent être intégrés au tableau ci-dessus en ajoutant des colonnes supplémentaires. A titre d'exemple :

Activités	Femmes				Hommes			
	< 15 ans	15 - 40	> 40 ans	Lieu	< 15 ans	15 - 40	> 40 ans	Lieu
Reproductives								
...								
Productives								
...								
de collectivité								
...								

Activités	Qui ?	Où ?	Quand ? / Pour combien de temps ?	Ressources utilisées
Reproductives				
...				
Productives				
...				
de collectivité				
...				

Cet outil prend en considération l'ensemble du travail effectué par la population en question. En effet, le travail de collectivité est souvent resté invisible dans le passé, parce que les réponses à la simple question des activités concernent en premier lieu le travail productif. Ainsi, l'utilisation de l'analyse basée sur le triple rôle permet de prévoir comment l'intervention de développement affectera ces activités et leur répartition. Car une intervention dans un des trois domaines affectera presque automatiquement les activités dans les deux autres. La charge de travail reproductif des femmes peut les empêcher de participer dans une intervention productive, ou si elles participent, le temps supplémentaire utilisé pour la production de biens, la formation, les réunions, etc. peut être amputé du temps nécessaire pour des activités comme les soins des enfants ou la préparation de la nourriture.

Fiche n°. 3 : Profil d'accès et de contrôle¹³

Utilisation : Pour la collecte et l'analyse d'information à différents stades, surtout avant la conception et la planification d'une intervention. Une utilisation répétée permettrait de tenir compte des évolutions.

Les fiches n°. 2 à 5 se complètent utilement et peuvent être utilisées comme un ensemble cohérent.

Points forts : La distinction entre accès aux ressources et contrôle de celles-ci, est très important pour la compréhension des relations de genre.

Limites : Simplification du concept d'accès et de contrôle qui rend difficile de tenir compte des processus complexes en jeu. En réalité, l'accès et le contrôle peuvent se négocier, ce qui ne peut pas ressortir en utilisant cette approche.

Met l'accent sur les femmes et les hommes comme catégories distinctes et non pas sur les relations et les interdépendances entre individus et groupes.

Cet outil est fréquemment utilisé après le profil d'activité (Fiche n°. 2), car il complète utilement les informations recueillies par le premier. L'accent est maintenant mis sur la question de l'accès aux ressources et à leur contrôle.

La première colonne du tableau ci-dessous est élaborée en faisant la liste des ressources nécessaires pour accomplir les activités identifiées ainsi que les bénéfices qui en découlent. Ces ressources et bénéfices sont ensuite examinés en se posant les questions : « **Qui utilise ?** » et « **Qui contrôle ?** ». Les colonnes « Accès » concernent donc uniquement l'utilisation de la ressource ou du bénéfice en question, tandis que les colonnes « Contrôle » indiquent la catégorie de personnes qui a le pouvoir de décision sur cette ressource ou sur ce bénéfice. Ce pouvoir de décision ultime concerne l'utilisation de cette ressource ou ce bénéfice, y compris sa vente éventuelle.

	Accès		Contrôle	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Ressources				
Terre				
Equipement				
Travail				
Argent				
Education / formation, etc.				
Autres				
Bénéfices				
Revenus externes				
Propriété de biens				
Prestations d'interventions de développement				
Pouvoir politique / prestige				
Autres				

¹³ Adaptation à partir des cadres d'analyse de Harvard et POP (voir : MARCH, C., SMYTH, I., MUKHOPADHYAY, M., 1999, "A Guide to Gender-Analysis Frameworks", Oxfam, Oxford).

Selon le degré d'homogénéité de la population cible, on peut choisir de remplir les cases uniquement par des croix ou indiquer des pourcentages (par exemple : 30% des femmes exercent leur contrôle sur un lopin de terre, etc.). Si l'étude ne permet pas une grande précision, à cause de la taille de l'échantillon et/ou de la méthode d'observation choisie, il est possible d'indiquer des fourchettes de répartition (par exemple : moins d'un quart, environ un tiers, environ la moitié, environ deux tiers, plus de trois quarts).

Comme pour le profil d'activité, on peut choisir d'utiliser des sous-catégories de femmes et d'hommes pour tenir compte de l'hétérogénéité des genres. A titre d'exemple :

	Accès	Contrôle
Ressources		
...	JF, FM, FV	HM
...	FM, HM	FM, HM
Bénéfices		
...	FS, JF	FA, HM
...	JH	HA

Catégories de personnes :

- FS filles en âge scolaire
- JF jeunes femmes (célibataires)
- FM femmes adultes (mariées)
- FA femmes âgées (mariées)
- FV veuves
- GS garçons en âge scolaire
- JH jeunes hommes (célibataires)
- ...

Fiche n°. 4 : Profil socio-politique des femmes¹⁴

Utilisation : Pour la collecte et l'analyse d'information à différents stades, surtout avant la conception et la planification d'une intervention. Une utilisation répétée permettrait de tenir compte des évolutions.

Les fiches n°. 2 à 5 se complètent utilement et peuvent être utilisées comme un ensemble cohérent.

Points forts : Approche comparative, permet de connaître le pouvoir relatif des femmes par rapport aux hommes.

Limites : Il peut s'avérer difficile de quantifier le pouvoir, ainsi l'analyse est superficielle et subjective.

Afin de mettre l'accent sur la répartition du pouvoir entre hommes et femmes, il peut s'avérer instructif de dresser le profil socio-politique des femmes dans une société donnée.

Un tel profil peut être esquissé à l'aide du tableau suivant qui se base sur l'exemple de la participation des femmes dans la prise de décision au sein du ménage. Dans la première colonne figurent des aspects qui constituent (entre autres) le profil socio-politique. A l'aide des autres colonnes, il s'agit de comparer ce pouvoir de décision des femmes à celui des hommes :

- Décision prise par des hommes : concerne les décisions qui se prennent par les hommes sans concertation avec les femmes
- Position relativement inférieure : la décision se prend conjointement, mais la position des femmes dans ce processus décisionnel est relativement inférieure par rapport à celle des hommes
- Position à peu près égale : la décision se prend conjointement, sur la base d'une position à peu près égale entre femmes et hommes
- Position relativement supérieure : la décision se prend conjointement, mais la position des femmes dans ce processus décisionnel est relativement supérieure par rapport à celle des hommes
- Décision prise par des femmes : concerne les décisions qui se prennent par les femmes sans concertation avec les hommes

Le tableau peut être rempli simplement par des croix dans les cases correspondantes, avec si nécessaire des commentaires complémentaires.

¹⁴ Adaptation à partir des cadres d'analyse de Harvard et POP de la part de consultants de NEDA (Netherlands Development Assistance) (voir : MARCH, C., SMYTH, I., MUKHOPADHYAY, M., 1999, "A Guide to Gender-Analysis Frameworks", Oxfam, Oxford).

La position socio-politique des femmes comparée à celle des hommes	Décision prise par les hommes	Position relativement inférieure	Position à peu près égale	Position relativement supérieure	Décision prise par les femmes
Au sein du ménage : le pouvoir décisionnel des femmes comparé à celui des hommes					
• Décisions journalières (décision de consommation, etc.)					
• Décisions concernant les enfants (scolarisation, consultations médicales, etc.)					
• Décisions de mobilité (déplacements des femmes : lieu, moyen de transport, compagnie, etc.)					
• Décisions périodiques (choix des cultures, proportion de récolte commercialisée, etc.)					
• Décisions professionnelles (choix d'activité du mari / de l'épouse / du couple / de la famille, etc.)					
• Décisions d'investissements (achat d'outillage, demande de crédit, etc.)					
• Décisions de dépenses pour le ménage (réfection du toit, achat d'un poste de télévision, etc.)					
• Décisions de dépenses « sociales » (liées aux rites culturels, dépenses de soutien pour des membres de la famille élargie, etc.)					

D'autres aspects concernant le degré de participation des femmes à la prise de décision sur d'autres niveaux que le ménage compléteront ce profil socio-politique :

- Participation des femmes dans la prise de décision au niveau de la commune
- Participation des femmes dans la prise de décision dans la société en général

Selon le contexte donné et le degré de précision nécessaire pour l'intervention en question, il est nécessaire de détailler davantage les aspects qui relèvent de la prise de décision sur ces niveaux (de la même manière que l'aspect « prise de décision au sein du ménage » a été spécifié dans l'exemple ci-dessus).

Outre le pouvoir décisionnel sur différents niveaux, un deuxième élément constitutif du profil socio-politique peut être examiné : l'image de la femme, telle qu'elle se perçoit elle-même et telle qu'elle est véhiculée à l'intérieur de la société. Selon le besoin et la situation donnée, il peut s'avérer nécessaire de détailler davantage les aspects retenus (à titre d'exemple, pour « Image de la femme dans la société », on peut distinguer « Image dans les medias », « Image selon la religion », etc.)

La position socio-politique des femmes comparée à celle des hommes	Position relativement inférieure	Position à peu près égale	Position relativement supérieure
Image :			
• Perception des femmes de leur propre image			
• Image de la femme dans la société			

En outre, il est tout à fait possible de dresser plusieurs tableaux en fonction des catégories distinctes de femmes dans la société en question. A titre d'illustration, un profil qui considère les détails de la prise de décision au sein du ménage peut varier considérablement pour une première épouse et les autres épouses dans une société polygame, ou pour des jeunes femmes mariées vivant avec leur belle-mère et les femmes mariées qui ont des belles-filles, etc.

Le choix de la précision souhaitée et du nombre des profils nécessaires dépendent non seulement de la nature de la société (hétérogénéité de la position des femmes, complexité du partage des pouvoirs, etc.), mais aussi de la nature de l'intervention de développement envisagée. Le degré de détail choisi dans l'exemple donné ci-dessus, au sujet de la prise de décision au sein du ménage, peut s'avérer nécessaire pour un programme qui vise la création d'activités génératrices de revenus par des femmes.

Fiche n°. 5 : Facteurs d'influence¹⁵

Utilisation : Pour la collecte et l'analyse d'information à différents stades, surtout avant la conception et la planification d'une intervention. Une utilisation répétée permettrait de tenir compte des évolutions.

Les fiches n°. 2 à 5 se complètent utilement et peuvent être utilisées comme un ensemble cohérent.

Points forts : Permet d'identifier des contraintes externes qui risquent de peser sur l'intervention. Aide à définir la stratégie d'intervention en présentant les atouts sur lesquels on peut choisir d'agir.

Limites : Concepts abstraits difficilement utilisables de manière participative.

On tentera ici de comprendre quels facteurs ont influencé les différences de genre concernant la division du travail, l'accès et le contrôle des ressources et des bénéficiaires, etc. On cherchera à identifier les influences qui se sont manifestées dans le passé et qui continuent de le faire. Ces informations peuvent donner des indications sur des tendances futures. De plus, ces facteurs peuvent dévoiler des opportunités (potentialités) ou des obstacles pour l'engagement des femmes dans des initiatives de développement.

Cette liste devrait inclure tous les facteurs qui influencent les relations de genre et qui sont déterminants pour les opportunités et les obstacles tant pour les femmes que pour les hommes. Ces facteurs sont de toute évidence multiples, vastes et interdépendants. Ils incluent :

- **Normes collectives et hiérarchies sociales** : type de famille et de communauté, pratiques culturelles, croyances religieuses,
- **Facteurs démographiques** : conditions démographiques locales,
- **Structures institutionnelles** : nature des bureaucraties gouvernementales, dispositifs pour générer et transmettre savoirs, savoir-faire et technologie,
- **Facteurs économiques** : conditions économiques générales comme taux de pauvreté, taux d'inflation, répartition des revenus, termes d'échange interne, infrastructures,
- **Facteurs politiques** : événements politiques internes et externes,
- Paramètres de l'encadrement législatif,
- **Formation** : images et stéréotypes transmis par l'éducation ou la formation
- **Attitude de la communauté** face à l'agent de développement ou plus largement aux personnels d'aide et de coopération.

¹⁵ Adaptation à partir des cadres d'analyse de Harvard et POP (voir : MARCH, C., SMYTH, I., MUKHOPADHYAY, M., 1999, "A Guide to Gender-Analysis Frameworks", Oxfam, Oxford).

Facteurs d'influence	Contraintes	Opportunités
Normes collectives et hiérarchies sociales : ...		
Facteurs démographiques : ...		
Structures institutionnelles : ...		
Facteurs économiques : ...		
Facteurs politiques : ...		
Paramètres légaux : ...		
Formation : ...		
Attitude de la communauté face à l'agent de développement : ...		

A des fins de comparaison et afin d'obtenir une image suffisamment complète, il est utile de dresser deux tableaux distincts pour les femmes et les hommes (voire plus, si la société est très hétérogène).

Fiche n°. 6 : Appréciation des besoins pratiques et intérêts stratégiques ¹⁶

Utilisation : Pendant l'analyse du milieu, avant la conception d'une intervention. S'est également avérée très utile à des fins de formation et de sensibilisation par rapport aux inégalités de genre.

Points forts : Cet outil met en question les inégalités existantes, sans pour autant se baser sur un discours politique très radical.

Limites : La distinction entre les deux types de besoins peut sembler artificielle (à titre d'exemple : l'éducation, s'apparente-t-elle à un besoin pratique ou stratégique ?) et abstrait. Par conséquent, il peut s'avérer très difficile d'analyser ces besoins de genre directement avec les femmes concernées, de manière participative.

Cet outil se base sur un concept développé par Maxine Molyneux : Les femmes en tant que groupe ont des besoins et intérêts particuliers, différents de ceux des hommes et cela pour deux raisons. Premièrement à cause de leur triple rôle (productif, reproductif et social), deuxièmement, dus à leur position subordonnée par rapport aux hommes dans la plupart des sociétés.

Ces besoins de genre peuvent être divisés en deux catégories, les besoins pratiques et les besoins (ou intérêts) stratégiques.

Les besoins pratiques : En satisfaisant ces besoins, on allège les activités courantes des femmes. Les interventions qui se concentrent sur la satisfaction des besoins pratiques répondent aux besoins immédiats perçus dans un contexte spécifique, souvent liés à des conditions de vie inadéquates. La division du travail existante et la position subordonnée des femmes dans la société ne sont pas mis en cause dans ce type d'intervention (alors qu'elles sont souvent à l'origine de ces besoins pratiques).

A titre d'exemple, on peut citer les types d'intervention suivants qui visent à répondre aux besoins pratiques des femmes :

- Provision d'eau potable
- Amélioration d'accès aux soins de santé
- Opportunités de gagner des revenus pour le ménage
- Provisions de services de base et liés au logement
- Distributions alimentaires

En réalité, il s'agit de besoins partagés par tous les membres du ménage, mais ils sont souvent identifiés comme les besoins des femmes (y compris elles-mêmes), parce que ce sont elles qui assument cette responsabilité.

Les intérêts (besoins) stratégiques : En satisfaisant ces besoins, on rend les femmes capables de transformer des déséquilibres de pouvoir existant entre hommes et femmes. Les femmes ont ces intérêts stratégiques parce qu'elles ont un statut social subordonné. Les intérêts stratégiques spécifiques varient dans des contextes particuliers. Ils font référence à la division, en fonction du genre, du travail, du pouvoir, du contrôle et ils peuvent inclure des sujets comme des droits légaux, la violence domestique, l'égalité des salaires et le contrôle des femmes sur leur propre corps. Adresser des intérêts stratégiques veut dire aider les femmes à atteindre plus d'égalité et remettre en question leur position subordonnée, incluant leur rôle en société.

¹⁶ Adaptation à partir du cadre d'analyse de Moser (voir : MARCH, C., SMYTH, I., MUKHOPADHYAY, M., 1999, "A Guide to Gender-Analysis Frameworks", Oxfam, Oxford).

A titre d'exemple, on peut citer les types d'intervention suivants qui visent à répondre aux besoins stratégiques des femmes :

- Allègement du fardeau lié au travail domestique et à la garde d'enfants
- Abolition des formes institutionnalisées de discrimination (lois et systèmes légaux tendant à favoriser les hommes)
- Mise à disposition de services de santé reproductive proposant aux femmes le contrôle de leur fertilité
- Mesures contre la violence masculine
- Création d'opportunités de s'organiser collectivement

L'analyse des besoins pratiques et des intérêts stratégiques des femmes dans une société donnée permet de capter la situation de la femme dans toute sa complexité. Cette connaissance peut être la base d'un choix transparent et explicite pour ou contre des objectifs d'*empowerment*, car pour ce dernier il est inéluctable d'adresser les intérêts stratégiques des femmes.

On peut choisir de présenter les deux types de besoins face à face, au sein d'un tableau :

Les besoins pratiques des femmes	Les intérêts stratégiques des femmes
...

Il peut s'avérer nécessaire d'élaborer plusieurs profils pour différentes catégories des femmes parmi la population cible.

Fiche n° 7 : La matrice d'analyse de genre¹⁷

Utilisation : Outil de suivi participatif, utilisable aussi dans des processus de planification participative ou lors d'une évaluation.

Points forts : Utilisable sous des contraintes de temps et de financement, voire dans un contexte d'illettrisme. Comme il s'agit d'un outil participatif, il peut contribuer à déclencher un processus de réflexion et d'analyse parmi les participantes (potentiel formatif).

Limites : Nécessite un bon animateur. Les catégories peuvent sembler limitatives, certains effets peuvent donc être difficiles à classer.

Ce tableau croisé contribue à déterminer les divers effets que des interventions de développement peuvent avoir respectivement sur les femmes et les hommes, en identifiant et analysant les différences en fonction du genre. Il peut être utilisé en groupes (commune, etc.), encourageant leurs membres à identifier et à remettre en question, de manière constructive, les pré-supposés quant aux rôles des deux genres.

La matrice d'analyse de genre est fondée sur les principes suivants :

- L'information nécessaire pour une analyse de genre se trouve dans le quotidien de la vie des personnes qui sont l'objet de l'analyse ;
- L'analyse de genre ne nécessite pas d'expertise technique particulière de la part de ceux qui sont extérieurs à la communauté, ils sont des « facilitateurs »
- L'analyse de genre ne peut promouvoir une transformation si elle n'est pas impulsée par les personnes concernées qui sont au cœur de l'analyse.

Le tableau doit être rempli par un groupe (issu de la communauté concernée) comportant de préférence autant de femmes que d'hommes. On peut analyser pendant la phase préparatoire l'impact potentiel d'une intervention sur les relations de genre ou l'impact réel (pendant ou après une intervention).

Si l'outil est appliqué pendant la phase préparatoire, il permettra de déterminer si les effets potentiels sur les rapports de genre sont ceux que l'on voulait « produire » et en conformité avec les objectifs de l'intervention ; s'il est utilisé au cours du suivi ou de l'évaluation, il permettra de détecter certains aspects des impacts qui pourraient ne pas être conformes aux objectifs visés.

Les quatre lignes du tableau analysent l'impact (potentiel ou réel) sur quatre niveaux :

- **Femmes** : femmes de tous âges de la population cible ou de la communauté
- **Hommes** : hommes de tous âges de la population cible ou de la communauté
- **Ménages** : tous les hommes, femmes et enfants vivant ensemble, même s'ils ne font pas partie d'une famille nucléaire. Même si les types de ménages varient au sein d'une communauté, chaque individu sait quel est son « ménage » ou sa « famille ». Il faudrait se fonder sur leur définition comme unité d'analyse.
- **Communauté** : ce niveau inclut toutes les personnes dans le rayon de l'intervention. L'utilité de ce niveau réside dans le fait d'étendre l'analyse au-delà du niveau du ménage ou de la famille. Néanmoins, il arrive que les communautés soient complexes et comprennent différents groupes avec des intérêts différents. Si dans ce contexte la communauté n'est pas clairement identifiable, il est préférable de ne pas utiliser ce niveau.

¹⁷ Adaptation à partir du cadre d'analyse GAM (voir : MARCH, C., SMYTH, I., MUKHOPADHYAY, M., 1999, "A Guide to Gender-Analysis Frameworks", Oxfam, Oxford).

Les quatre colonnes du tableau mettent l'accent sur quatre types d'impact (potentiel ou réel) :

- **Travail** : Cette catégorie comprend des changements de tâches et de leur façon de les exécuter, le niveau de compétences nécessaire, et la capacité de travail (Combien de personnes exécutent une tâche ? Les membres d'un ménage peuvent-ils l'exécuter ? Le recours au travail salarié est-il nécessaire ? etc.)
- **Temps** : Changements de la durée en temps nécessaire pour exécuter une tâche modifiée par l'intervention
- **Ressources** : Cette catégorie fait référence aux changements dus à l'intervention, Au sujet de l'accès aux ressources (revenu, terre, crédit,...) et à l'évolution du degré de contrôle de ces ressources en fonction de chaque groupe analysé.
- **Culture** : Il s'agit des changements concernant les facteurs socioculturels structurant le quotidien des personnes concernées par l'intervention.

	Travail	Temps	Ressources	Culture
Femmes				
Hommes				
Ménages				
Communauté				

En fonction des objectifs visés et de la communauté concernée, d'autres niveaux peuvent être ajoutés (sous-catégories de femmes, d'hommes, etc.).

Le tableau est rempli en groupe, animé par un « facilitateur » (au moins les premières fois). L'idéal est de le revoir et de le réviser régulièrement : une fois par mois pendant les trois premiers mois, tous les trois mois par la suite. Lors des révisions, chaque case est considérée spécifiquement, en considérant non seulement les effets attendus, mais aussi les inattendus.

Une fois le tableau rempli, le groupe discute les questions suivantes :

- Les effets cités, sont-ils désirables ?
- Comment l'intervention touche ceux qui ne participent pas ?
- Quels effets sont inattendus ? (question à poser uniquement si l'intervention est déjà en cours)

Si l'exercice se fait pour une intervention en cours ou terminée, le groupe peut ajouter les signes suivants :

- « + » si l'effet est conforme aux objectifs
- « - » si l'effet est contraire aux objectifs
- « ? » si les participants sont incertains quant à la conformité des effets et des objectifs.

Ces signes permettent de donner une image des différents effets d'une intervention.

Fiche n°. 8 : Renforcement des potentialités pour lutter contre la pauvreté et les inégalités¹⁸ (version provisoire)

Utilisation : Pendant toutes les étapes d'une intervention.

Une utilisation de manière participative semble très difficile. Selon le niveau d'éducation des personnes en question, une telle utilisation peut être possible après une introduction pédagogique des différentes catégories.

Points forts : Attire l'attention sur une grande variété de potentialités qui sont déterminantes aussi bien pour les inégalités liées au genre que pour la pauvreté.

Limites : Ne permet pas de faire ressortir explicitement les liens entre les différents capitaux.

Cette approche se fonde sur les inégalités en terme de potentialités. Ces dernières sont déterminées par un certain nombre de capitaux qui correspondent aux dimensions multiples de la pauvreté. Les inégalités de genre se manifestent en effet aux mêmes niveaux et elles peuvent être analysées à travers sept types d'inégalités, dont trois qui ont trait à la pauvreté économique (voir aussi **Chapitre II, p. 22**) :

Inégalités économiques

- Inégalité monétaire : différences de revenu ou de consommation (en dépit de l'intitulé, cette catégorie inclut aussi les revenus non-monétaires qui représentent un volume considérable dans les pays en voie de développement)
- Inégalité des conditions de vie : différences dans les possibilités d'accéder aux services collectifs et de satisfaire des besoins considérés comme essentiels (alimentation, logement, santé, éducation, etc.)
- Inégalité des capacités : différences dans les moyens disponibles dont les équipements et infrastructures, les actifs financiers, l'état sanitaire et le niveau d'éducation (repris sous le terme de capital humain), la disponibilité en temps (« capital-temps »), l'adhésion à des réseaux sociaux (capital social), etc..., traduisent une inégalité des chances

Autres dimensions de l'inégalité :

- Inégalité sociale : différences liées à des aspects sociaux (exemple : marginalisation des veuves)
- Inégalité culturelle : différences liées à des aspects culturels (exemple : asymétrie des droits et obligations du mariage)
Ces deux types d'inégalité traduisent des formes d'exclusion, il n'est donc pas facile d'opérer des distinctions. Le même phénomène peut avoir des origines diverses selon le contexte (plutôt culturel ou plutôt social).
- Inégalité politique : différences dans les possibilités de prendre des décisions de manière autonome et de participer aux prises de décisions collectives
- Inégalité d'éthique : différence dans les normes morales qui ne s'appliquent pas de manière identique aux femmes et aux hommes

¹⁸ Adaptation à partir de : DUBOIS J.-L. (2000), "Comment les politiques de lutte contre la pauvreté peuvent-elles prendre en compte les inégalités sexuées ?", dans « Rapports de genre et questions de population. II Genre et développement. » (dir. BOZON M., LOCOH T.), *Dossiers et recherches*, N°85, INED, Paris.

A partir de ce cadre de référence, on utilisera une grille d'analyse tout au long d'une intervention. A cet effet, on considèrera les différents aspects des inégalités entre hommes et femmes (qui sont également des aspects de la pauvreté plus généralement) en terme de capitaux : à chaque type d'inégalité correspond une catégorie de « capital ». Chaque catégorie étant caractérisée par une « dotation » spécifique (niveau de capital pour la catégorie considérée).

Pendant l'étude du contexte, le tableau suivant permet d'attirer l'attention sur les types de capitaux dont les personnes concernées ne disposent pas suffisamment. Dans les cases vides, on peut énumérer les éléments précis en question.

Type de capital	Faiblesse de capital constatée pour le groupe cible dans son ensemble	Faiblesse de capital supplémentaire constaté pour les femmes du groupe cible
Capital monétaire		
Capital des conditions de vie		
Capital de capacités		
Capital social		
Capital culturel		
Capital politique		
Capital d'éthique		

A la fin de la phase de conception, on peut faire une relecture de l'intervention prévue afin de déterminer quels capitaux, elle est supposée renforcer.

Type de capital	Aspect de l'intervention renforçant le type de capital en question pour le groupe cible dans son ensemble	Aspect de l'intervention renforçant le type de capital en question pour les femmes parmi le groupe cible
Capital monétaire		
Capital des conditions de vie		
Capital de capacités		
Capital social		
Capital culturel		
Capital politique		
Capital d'éthique		

Le système de suivi peut prévoir de recueillir des données spécifiques pour chaque catégorie concernée par l'intervention en question.

Lors de l'évaluation de l'intervention, on utilisera cette grille.

Type de capital	Renforcement de capital pour le groupe cible dans son ensemble		Renforcement de capital pour les femmes parmi le groupe cible	
	Prévu	Réalisé	Prévu	Réalisé
Capital monétaire				
Capital des conditions de vie				
Capital de capacités				
Capital social				
Capital culturel				
Capital politique				
Capital d'éthique				

Il est également possible de changer les libellés des colonnes ou d'en prévoir de nouvelles : pour des hommes, pour différentes catégories de femmes, etc. Le nombre de catégories et leur nature dépendent de l'hétérogénéité du groupe cible.

Fiche n°. 9 : Le tableau d'*empowerment*¹⁹

Utilisation : Lors des phases de planification et d'évaluation des interventions de développement.

Peut aussi servir à examiner une multitude d'interventions d'un même organisme en vue d'apprécier l'intégration opérationnelle du concept de genre dans cet organisme.

Points forts : Les cinq niveaux montrent la progression de besoins pratiques vers des besoins stratégiques.

Met explicitement l'accent sur l'*empowerment* et peut déceler à cet égard les écarts entre rhétorique et réalité.

Limites : La hiérarchie des différents niveaux cache l'importance relative des aspects en jeu (exemple : l'accès à la terre peut s'avérer plus important que le contrôle sur une bêche...).

Le caractère fortement idéologique peut s'avérer dissuasif.

Cet outil incite les concepteurs d'une intervention à se demander ce que *empowerment* et égalité veulent dire concrètement et à examiner d'une manière critique à quel degré l'intervention conçue ou en cours de réalisation, favorise un tel *empowerment*. Au lieu d'une analyse sectorielle de l'égalité (éducation, travail, etc.), ce cadre d'analyse se fonde sur le processus de développement, et notamment en s'inscrivant dans la lutte contre la pauvreté (en terme d'oppression et d'exploitation et non pas en terme de faiblesse de productivité).

Au cœur de l'analyse se trouve une vision hiérarchique de cinq niveaux d'*empowerment* et d'égalité de genre :

Bien-être : C'est le niveau le plus faible et les interventions qui se situent à ce niveau peuvent au mieux contribuer à la satisfaction des besoins pratiques des femmes, sans contribuer à leur *empowerment*. Ce niveau est défini comme le bien-être matériel des femmes par rapport aux hommes. La question de l'égalité de l'accès se pose par rapport à des ressources telles que l'alimentation, revenus, soins de santé, etc.

Accès : Ce niveau adresse la question de l'accès égal, par rapport aux hommes, à des facteurs de production : terre, travail, crédit, formation, canaux de commercialisation, et tous les services et bénéfices publics. L'accent est mis sur l'égalité d'opportunité, ce qui peut nécessiter des réformes légales et administratives afin d'éradiquer toutes les formes de discrimination contre les femmes.

Conscientisation : Sur ce niveau se situe la compréhension consciente de la différence entre sexe et genre ainsi que la conscience que les rôles de genre sont culturels et peuvent être changés. La « conscientisation » implique aussi une adhésion à l'objectif éthique que la division sexuelle du travail devrait être juste et acceptable pour les femmes et les hommes. Elle ne devrait pas comporter une domination politique ou économique d'un sexe par l'autre. Concernant le processus de développement, ce niveau implique une participation collective des femmes.

Participation : Ce niveau est défini comme la participation égale des femmes dans tous les processus de décision des interventions de développement, c'est-à-dire l'analyse des besoins, la conception de l'intervention, sa réalisation et son évaluation. Égalité de participation signifie une implication des femmes dans les prises de décisions concernant leur communauté et ceci dans les mêmes proportions que leur représentativité dans la communauté.

¹⁹ Adaptation à partir du cadre d'analyse de Longwe (voir : MARCH, C., SMYTH, I., MUKHOPADHYAY, M., 1999, "A Guide to Gender-Analysis Frameworks", Oxfam, Oxford).

Contrôle : C'est le niveau le plus élevé. Les interventions qui visent ce niveau ont le potentiel de contribuer de manière significative à la satisfaction des besoins stratégiques des femmes et à leur *empowerment*. Ce niveau implique le contrôle des processus de décision de la part des femmes, par une conscientisation et une mobilisation, afin d'obtenir le contrôle sur des facteurs de production et sur la distribution des bénéfices qui en découlent. Égalité de contrôle signifie un équilibre entre femmes et hommes pour qu'aucun des deux côtés ne domine l'autre.

La première étape de cet outil est l'analyse d'une intervention de développement au regard de ces cinq niveaux. A quel(s) niveau(x) l'intervention en question cherche à agir ?

Si une intervention de développement vise un ou plusieurs des niveaux supérieurs, les chances qu'elle contribue considérablement à l'*empowerment* des femmes sont plus élevée que si elle se situe à un ou plusieurs des niveaux inférieurs. Cela ne veut pas dire que pour réduire les inégalités liées au genre une intervention doit d'abord satisfaire les niveaux inférieurs avant de passer à ceux supérieurs, ou qu'elle doit viser tous les niveaux en même temps.

Une deuxième étape concerne le niveau de « reconnaissance ». En plus des niveaux d'*empowerment* ou d'égalité, il est important d'identifier à quel degré les « affaires de femmes » sont ignorées ou reconnues dans la conception d'une intervention. Tous les aspects concernant l'égalité des femmes dans des rôles sociaux et économiques sur n'importe quel niveau d'égalité (voir ci-dessus) sont inclus dans les « affaires de femmes ».

Trois différents niveaux de reconnaissance sont définis :

Négatif : Les objectifs de l'intervention ne mentionnent pas spécifiquement les « affaires des femmes ». L'expérience montre que les femmes risquent d'être lésées par des interventions de ce type.

Neutre : Ce niveau peut être considéré comme conservateur. Les objectifs reconnaissent les « affaires des femmes », mais des doutes persistent sur le potentiel transformateur de l'intervention.

Positif : A ce niveau, les objectifs de l'intervention reconnaissent explicitement les « affaires des femmes » et prévoient une amélioration de la position des femmes par rapport à celle des hommes.

Comme pour les niveaux d'*empowerment* ou d'égalité : il s'agit d'analyser pour une intervention donnée, à quel niveau elle se situe, voire à quels niveaux se situent différents aspects d'une intervention plus globale.

Il est évident que le niveau d'égalité n'est pas entièrement indépendant du niveau de reconnaissance. Ainsi, il est improbable qu'une intervention qui se situe à un niveau d'égalité très élevé ait un niveau de reconnaissance négatif. A l'inverse, une intervention visant uniquement l'amélioration du bien-être ne peut guère être basée sur un niveau de reconnaissance positif. C'est donc surtout sur les niveaux d'*empowerment* ou d'égalité intermédiaires qu'il est pertinent de poser la question du niveau de reconnaissance.

Cette analyse est résumée à travers le tableau ci-dessous, en cochant les cases concernées par une intervention (éventuellement ventilée en différents aspects).

Aspect de l'intervention/ sous-projet	Niveau d'égalité					Niveau de reconnaissance		
	Contrôle	Participation	Concien- tisation	Accès	Bien - être	positif	neutre	néгатif

Fiche n°. 10 : Analyse selon le genre des causes et effets d'un problème²⁰

Utilisation : Pendant la préparation d'une intervention (analyse du milieu, conception de l'intervention)

Points forts : Donne un cadre très riche pour l'analyse d'une problématique.

Limites : La complexité de l'outil demande une très bonne connaissance du contexte, pour la même raison il est difficile de l'utiliser de manière participative.

Cet outil cherche à explorer les facteurs immédiats, sous-jacents et structurels qui déterminent les causes et les effets (conséquences) d'un problème. Concernant les causes, une distinction supplémentaire est introduite : les niveaux du ménage, de la communauté, du marché et de l'Etat.

	Aspects neutres par rapport au genre	Aspects intensifiés par les inégalités de genre	Aspects spécifiques au genre féminin
Effets (conséquences) à long terme			
Effets (conséquences) intermédiaires			
Effets (conséquences) immédiats			
PROBLEME CENTRAL			
Causes immédiates au			
• Niveau du ménage			
• Niveau de la communauté			
• Niveau du marché			
• Niveau de l'Etat			
Causes intermédiaires au			
• Niveau du ménage			
• Niveau de la communauté			
• Niveau du marché			
• Niveau de l'Etat			
Causes structurelles au			
• Niveau du ménage			
• Niveau de la communauté			
• Niveau du marché			
• Niveau de l'Etat			

²⁰ Adaptation à partir du cadre d'analyse *Social Relations Concept* de Kabeer (voir : MARCH, C., SMYTH, I., MUKHOPADHYAY, M., 1999, "A Guide to Gender-Analysis Frameworks", Oxfam, Oxford et KABEER, N., SUBRAHMANNIAN, R., 1996, "Institutions, Relations and Outcomes : Framework and Tools for Gender-Aware Planning", IDS Discussion Paper no. 357, Sussex).

Outre cette première désagrégation des causes et effets, ce tableau incite l'évaluateur à réfléchir à partir de trois questions :

- Quels sont les causes et les effets qui touchent aussi bien les femmes que les hommes (neutralité par rapport au genre) ?
- Quels sont les causes et les effets qui touchent les femmes plus fortement que les hommes (intensification pour le genre féminin) ?
- Quels sont les causes et les effets qui touchent surtout, voire exclusivement les femmes (spécificité liée au genre) ?

De toute évidence, selon le contexte, il n'est pas toujours possible de remplir toutes les cases de ce tableau. A titre d'exemple, il n'existe pas toujours trois types (neutre, intensifié ou spécifique par rapport au genre) de causes immédiates au niveau de la communauté. Cependant, il est essentiel de considérer le problème dans toute sa complexité, donc de se poser une question par case pour vérifier l'existence d'effets ou de causes spécifiques à la catégorie concernée.

En fonction de l'hétérogénéité de la population cible potentielle, il peut s'avérer nécessaire d'analyser la situation spécifique de chaque sous-groupe (selon l'âge, la classe, l'ethnie, etc.). On dressera alors un tableau spécifique par groupe.

A partir d'une telle analyse organisée d'une manière hiérarchique, on élaborera une première esquisse de l'intervention, fondée sur les principes du cadre logique. La transition entre l'analyse d'un problème et l'analyse des objectifs d'une intervention comporte une « reformulation » des aspects négatifs décrits dans la première en termes positifs exprimant une situation ou des conditions souhaitées. A partir des causes, on peut alors déceler des solutions au problème, tandis que les effets donnent des indications pour les objectifs à fixer.

La conception d'une intervention prend ainsi en compte la situation particulière des femmes en plus de l'ensemble des causes dans toute leur diversité :

- La distinction entre causes immédiates, intermédiaires et structurelles indique l'existence de besoins pratiques immédiats et d'intérêts stratégiques à plus long terme sur lesquels une intervention peut choisir d'agir. A partir des causes, il est possible de formuler des activités ou des stratégies d'action.
- L'existence des causes qui sont spécifiques aux femmes permet de déceler les besoins pratiques de genre (à partir des causes immédiates surtout) ainsi que les intérêts stratégiques de genre (à partir des causes structurelles surtout, les causes intermédiaires étant à considérer au cas par cas). On peut alors élaborer une panoplie d'activités qui peuvent être neutres ou spécifiques par rapport au genre.

A partir d'une telle analyse des solutions possibles, une intervention peut être élaborée. Il semble utile de distinguer les activités qui visent les objectifs immédiats de celles qui visent davantage les objectifs intermédiaires ou à long terme. De plus, il est important de réfléchir dès ce stade aux indicateurs qui permettraient de vérifier ultérieurement si les activités ont été menées avec succès et si les objectifs sont atteints. Pour s'assurer que ces indicateurs sont utilisables, dans les contraintes temporelles et financières données, il est opportun de se poser d'emblée la question de la source qui pourra fournir les informations correspondant à chaque indicateur. On peut choisir de présenter l'ensemble de ces aspects sous forme de tableau :

Objectifs	Activités	Indicateurs	Sources d'information
Objectifs à long terme			
Objectifs intermédiaires			
Objectifs immédiats			

Fiche n°. 11 : Analyse de l'approche d'une intervention²¹

Utilisation : Permet de déterminer sur quel courant de politique de développement une intervention est fondée. Utilisable pendant la conception d'une intervention (pour anticiper des lacunes ou des points forts de l'approche choisie) ou pendant son évaluation (en vue d'une capitalisation des leçons tirées).

Points forts : Cet outil est utile à des fins comparatives (classification de l'ensemble des interventions d'un opérateur ou dans une zone donnée) et pour situer une intervention par rapport à différentes approches existantes.

Peut être utilisé également à des fins de formation, car la connaissance des différentes approches donne aussi une compréhension du contexte historique de leur évolution.

Limites : Cet outil ne permet qu'un constat et ne donne pas de prescription en vue d'une meilleure prise en compte des rapports de genre.

Cette grille sert en premier lieu à classer les interventions en analysant sur quelles approches elles se basent, notamment en fonction des objectifs poursuivis. En examinant sur quel type d'approche une intervention est fondée, il est possible de prévoir un certain nombre de faiblesses ou de contraintes inhérentes à l'approche en question.

Les cinq catégories d'approches proposées ne correspondent pas strictement à une évolution chronologique (voir aussi [Chapitre I](#)). En réalité, plusieurs de ces approches ont vu le jour plus ou moins simultanément. Elles peuvent même correspondre à différentes stratégies utilisées dans le cadre d'une même intervention à différentes étapes.

Face à une intervention précise (avant, pendant ou après sa réalisation), il s'agit d'établir clairement à quelle approche elle s'apparente. Comme ces différentes approches ont un potentiel très variable de transformer la position subordonnée des femmes, on peut tirer des conclusions sur son effet (prévu ou réel) sur les inégalités de genre.

Les cinq catégories d'approches proposées sont les suivantes :

- Bien-Etre : Existante depuis 1950, utilisée surtout pendant les années cinquante et soixante, cette approche jouit encore d'une certaine popularité de nos jours. Les femmes sont considérées uniquement dans leur rôle reproductif et vues comme des bénéficiaires passives des interventions de développement. L'objectif est de répondre aux besoins pratiques des femmes en tant que mère, à travers par exemple des interventions de distribution alimentaires ou de planning familial. L'approche « bien-être » est caractérisée comme étant descendante (« top-down ») et elle ne met pas en question la division du travail entre femmes et hommes ou le statut subordonné des femmes.
- Équité : Très fortement promue pour une utilisation dans le domaine du développement pendant la décennie de la femme des Nations Unies (1976-1985), l'approche « équité » s'inscrit dans la mouvance « Intégration des femmes dans le développement » ou IFD (différentes traductions françaises existent de cette approche intitulée en anglais : « *Women in Development* » ou WID). L'objectif est de promouvoir l'égalité des femmes, tout en les reconnaissant comme des participantes actives dans les processus de développement. Le triple rôle des femmes est pris en compte et la réponse aux intérêts stratégiques des femmes est cherchée par une politique interventionniste de l'Etat qui donne aux femmes une autonomie politique et économique. Les adversaires de cette approche la critiquent comme une émanation du féminisme occidental et comme étant menaçante pour les hommes. Elle est impopulaire auprès de la plupart des gouvernements.

²¹ Adaptation à partir du cadre d'analyse de Moser (voir : MARCH, C., SMYTH, I., MUKHOPADHYAY, M., 1999, "A Guide to Gender-Analysis Frameworks", Oxfam, Oxford).

- Lutte contre la pauvreté : Cette approche qui est une adaptation moins radicale de l'approche « équité » a gagné du terrain à partir des années soixante-dix. En se basant sur l'argument que la majorité des personnes pauvres sont des femmes, l'objectif est d'assurer que des femmes pauvres peuvent sortir de leur pauvreté par une augmentation de leur productivité. La pauvreté des femmes est donc vue comme ayant ses causes dans le sous-développement, et non pas dans leur position subordonnée. Le rôle productif des femmes étant reconnu, cette approche cherche à répondre aux besoins pratiques des femmes et notamment au besoin d'accès aux revenus. Des micro-projets soutenant des activités génératrices de revenus correspondent tout à fait à cette approche qui était au début surtout populaire parmi les ONG intervenant au niveau local. Depuis, elle a vu croître sa popularité très fortement, notamment dans le contexte de l'engagement des institutions de Bretton Woods et de l'ONU en faveur d'une réduction de la pauvreté.
- Efficacité : La troisième adaptation de l'approche IFD a été adoptée surtout depuis la crise des dettes à partir des années quatre-vingts dans un contexte mondial de récession où les mesures de compensation associées aux politiques d'ajustement structurel reposent explicitement sur la contribution des femmes au développement. L'objectif est de rendre le développement plus efficient et efficace, notamment par la participation économique des femmes qui est perçue comme un facteur d'équité. Ce sont leurs besoins pratiques qui sont ici visés pour promouvoir le triple rôle des femmes envisagé comme un substitut à des services publics sous ajustement, en comptant notamment sur l'élasticité du temps de travail féminin. Même si des expériences ont démontré les faiblesses de cette approche (participation économique de la femme n'étant pas suffisante pour combattre les inégalités, et l'élasticité de leur emploi de temps étant réduite) cette approche est populaire tant auprès des gouvernements que des agences multilatérales.
- Empowerment : Il s'agit de l'approche la plus récente qui a émergé au milieu des années soixante-dix en faveur de l'échec de l'approche « équité ». L'objectif est de promouvoir la place des femmes en renforçant leur légitimité, leur confiance en elles-mêmes et d'atteindre indirectement les besoins stratégiques en termes de triple rôle, la mobilisation à la base autour des besoins pratiques étant susceptible d'ouvrir des voies pertinentes de confrontation avec la subordination. Cette approche reconnaît que les expériences des femmes sont très variables, car sujettes à des facteurs tels que la race, l'âge, la classe, etc. Des interventions sont nécessaires à différents niveaux afin de combattre les aspects variés de la subordination des femmes. Le caractère central du pouvoir implique que les femmes doivent y accéder davantage pour changer leur position. Parallèlement à l'essor d'un mouvement féministe et d'organisations de base « tiersmondistes », cette approche est devenue de plus en plus populaire, notamment au sein de quelques grandes ONG, certains programmes onusiens et plusieurs gouvernements.

Fiche n°. 12 : Analyse du potentiel de transformation d'une intervention²²

Utilisation : A la fin de la préparation d'une intervention (après l'analyse du milieu et la conception du projet) pour jeter un regard critique sur l'intervention conçue, ou pendant l'intervention pour analyser l'intervention en cours.

Peut aussi être utilisée lors de l'examen critique d'un dossier de demande de financement.

Points forts : Permet de déceler si l'intervention peut potentiellement contribuer à une réduction des inégalités de genre.

Limites : Risque d'une analyse superficielle face à un sujet complexe qui demande une très bonne connaissance du milieu et de la manière dont les rôles des femmes et des hommes sont ancrés dans la société. Ne se prête pas à une application participative avec un public non-averti.

Ce tableau résume utilement une démarche analytique qui permet de vérifier le potentiel transformateur de l'intervention et notamment dans quelle mesure elle contribue à une réduction des inégalités de genre. Ceci permet une lecture d'une intervention (avant ou pendant une réalisation) en fonction des rapports de genre.

En mettant face à face les concepts de l'analyse de genre et des questions précises, il est possible d'examiner l'intervention à la lumière des connaissances sur la société en question.

²² Adapté à partir d'un document non-publié portant le titre « Genderbrille putzen ! – Mehr Gender in den Projektalltag » (25.10.2001), conçu par Cornelia Marshall, chargée des questions de genre au sein de Misereor, Aix-la-Chapelle, Allemagne.

Catégories	Concepts	Questions
Relations de genre Connaissances Significations	Rôles de genre Division du travail Accès et contrôle des ressources Représentations de genre Féminité/masculinité, image de soi Pouvoir d'interprétation	Comment sont définies la position sociale et l'influence respective des femmes et des hommes ? Les femmes / les hommes sont-ils mentionnés explicitement comme groupe cible (ou sous-groupe ciblé) ? Quelles sont les connaissances de l'organisation de la vie de tous les jours du groupe cible ? Comment se voient les femmes et les hommes eux-mêmes ? Qui détient le monopole sur la définition des représentations de genre ? Comment se déroule ce processus ?
Dynamique de genre Distinction des besoins Répartition de pouvoir	besoins pratiques (par rapport à une situation donnée) intérêts stratégiques (par rapport à une position donnée) participation à des décisions	La répartition des rôles en fonction du genre, se trouve-t-elle modifiée par l'intervention ? Les images que les femmes et les hommes ont d'eux-mêmes, se trouvent-elles modifiées par l'intervention ? L'intervention vise quels besoins (pratiques, stratégiques ou les deux) ? Améliorations dans la vie de tous les jours ? Amélioration de la position sociale ? Quelle est la contribution spécifique de l'intervention à l'élargissement des marges de manœuvre des femmes concernant le pouvoir d'action et de décision ? Dans quelle phase et comment les femmes participent-elles à l'intervention ? L'intervention influence-t-elle les schémas d'interprétation des rôles et des positions sociales ?

Fiche n°. 13 : Analyse « 3 R »²³

Utilisation : A la fin de la préparation d'une intervention (après l'analyse du milieu et la conception du projet) pour jeter un regard critique sur l'intervention conçue, ou pendant l'intervention pour analyser l'intervention en cours. Peut compléter l'analyse du potentiel de transformation (fiche n°. 12).

Une utilisation répétée à différents stades du projet peut être intéressante pour mesurer les évolutions et pour vérifier si les « conséquences » constatées au départ, ont eu des effets entre-temps sur l'intervention.

Peut aussi être utilisée lors de l'examen critique d'un dossier de demande de financement.

Points forts : Donne un cadre simple qui permet une première analyse d'une intervention en fonction du genre.

Peut être utilisée de manière participative.

Limites : La complexité des situations risque d'échapper à une telle analyse qui reste relativement superficielle, ne représente qu'un point de départ d'une analyse selon le genre qui doit être complétée par d'autres outils.

Ce cadre d'analyse est relativement simple et permet de se poser quelques questions essentielles sur une intervention (avant ou pendant sa réalisation) et d'étudier une intervention en fonction des rapports de genre.

Les deux premières lignes correspondent surtout à une collecte d'informations spécifiées selon le genre : l'implication des femmes et des hommes dans l'intervention et la répartition des ressources liées à l'intervention. L'analyse commence en s'interrogeant tant sur les causes et les conséquences de la représentation des femmes et des hommes que sur la répartition des ressources entre ces deux groupes.

L'étude des causes et des conséquences incite les concepteurs d'une intervention à mesurer de manière objective la prise en compte des rapports de genre. Si les conséquences pour l'intervention risquent d'avoir des effets négatifs, il peut s'avérer nécessaire de repenser la conception de l'intervention et d'effectuer à nouveau cette analyse.

Représentation	<ul style="list-style-type: none"> • Combien de femmes et combien d'hommes bénéficient de l'intervention ? • Combien de femmes et combien d'hommes <u>participent</u> à l'intervention ?
Ressources	<p>Comment se répartissent les ressources utilisées et/ou mises à disposition par l'intervention entre les hommes et les femmes (argent, terre, temps, ...) ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse des flux monétaires selon le genre • Quels espaces sont occupés par les femmes et les hommes ? • Comment les femmes et les hommes utilisent le temps (division sexuelle des tâches) ?
Réalisation	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la répartition entre les genres constatée, quelles sont les <u>causes</u> aux niveaux de la représentation et des ressources liées à l'intervention ? • Quelles sont les <u>conséquences</u> de cette répartition pour l'intervention ?

²³ Adaptation à partir d'un document non-publié portant le titre « Genderbrille putzen ! – Mehr Gender in den Projektalltag » (25.10.2001), conçu par Cornelia Marshall, chargée des questions de genre au sein de Misereor, Aix-la-Chapelle, Allemagne.